

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 17 JUILLET 2020

~ ~ ~

Procès verbal

L'an deux mille vingt et le 17 juillet 2020, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à la Salle du Manège Espace Saint-Germain à Vienne (38), sur la convocation qui leur a été adressée le 11 juillet 2020, par le Président de Vienne Condrieu Agglomération.

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN (à partir de 9h45), M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, M. Guy MARTINET (jusqu'à 11h30), M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, M. Jean PROENÇA, Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Erwann BINET à M. Denis PEILLOT, Mme Michèle CEDRIN à M. Jacques BOYER, Mme Hilda DERMIDJIAN à M. Patrick CURTAUD, Mme Catherine MARTIN à M. Frédéric BELMONTE, M. Guy MARTINET à donné pouvoir à M. Richard BONNEFOUX, Mme Virginie OSTOJIC à M. Guy MARTINET (jusqu'à 11h30) et à Richard BONNEFOUX (à partir de 11h30), Mme Sophie PORNET à Mme Brigitte PHAM-CUC, Mme Dominique ROUX à M. Christophe BOUVIER, Mme Béatrice TRANCHAND à M. Philippe MARION.

Absent suppléé : M. Christophe CHARLES représenté par sa suppléante Mme Annie BEC, Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA

Absent : M. Fabien KRAEHN (jusqu'à 9h45), M. André Jean TERRA.

Secrétaire de séance : M. Isidore POLO

Ouverture de la séance à 9h00

Thierry KOVACS procède à l'appel.

Thierry KOVACS : « Le quorum est atteint nous pouvons commencer. Il nous faut désigner un ou une secrétaire de séance. J'ai envie de vous proposer Isidore POLO. Pas d'inconvénient ? Il n'y a pas d'opposition ? »

1. **ADMINISTRATION GENERALE** – Indemnités de fonction des élus

Thierry KOVACS : « Je vous rappelle chers collègues que lors du conseil communautaire du 10 juillet dernier, nous avons procédé à l'élection du Président, de 15 Vice-Présidents et de 16 autres membres du bureau. Cela compose donc un bureau de 32 membres dans lequel je vous le rappelle, toutes les communes sont représentées.

Les arrêtés portant délégation ont été pris et il nous appartient, aujourd'hui, de délibérer sur les indemnités versées aux élus communautaires.

La proposition que je vais vous soumettre à été examinée par le bureau communautaire de lundi dernier, lequel a émis à l'unanimité un avis favorable.

Cette proposition vous a été transmise en envoi complémentaire puisqu'il nous fallait avoir cette discussion lundi en bureau.

Elle s'inscrit dans la continuité du mode de gouvernance qui avait prévalu à ViennAgglo jusqu'en 2017 puis au sein de Vienne Condrieu Agglomération depuis la fusion en 2018 à savoir que toutes les communes sont représentées au bureau communautaire, tous les membres du bureau se voient confier une délégation de sorte que chacun d'entre eux assurent le portage politique d'une compétence de l'Agglo. Nous construisons tous ensemble ce projet d'agglomération. Par voie de conséquence l'ensemble des 32 membres du bureau bénéficie d'une indemnité.

L'enveloppe maximum pour les EPCI de notre strate de population défini par les textes est de 110% de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le Président et de 44% de cet indice pour les Vice-Présidents calculé sur la base de 11 Vice-Présidents.

Il en résulte une enveloppe annuelle de 277 236,19 € à répartir entre les 32 membres du bureau. En étant fidèle à ce qu'il y avait été mis en place précédemment cela donne les indemnités suivantes :

Pour le Président un taux de 32,40 % soit une indemnité mensuelle brute de 1260,16 €

Pour les Vice-Présidents un taux de 23,4 % soit une indemnité mensuelle brute de 910,12 €

Pour les conseillers délégués un taux de 13,16 % soit une indemnité mensuelle brute de 511,84 €

Et avec cette répartition là, nous consommons 277 217,52 €.

Voilà l'objet de cette délibération. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions à ce sujet ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non participations au vote ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

FIXE en application des règles en vigueur les indemnités dues au Président, aux Vice-présidents et aux autres membres du bureau de Vienne Condrieu Agglomération aux taux suivants :

Elus	Taux sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique
Président	32,40 %
Vice-président	23,40 %
Autre membre du bureau ayant reçu délégation de fonction	13,16 %

AUTORISE le versement de ces indemnités dès la date d'entrée en fonction des élus concernés, telle que fixée par arrêté de délégation. Le montant des indemnités sera versé mensuellement et suivra les évolutions de la valeur du point d'indice brut terminal de la fonction publique.

AUTORISE l'inscription des crédits nécessaires au budget principal 2020 chapitre 65.

Thierry KOVACS : « Nous avons dans les points suivants une série de délibérations d'ordre budgétaire. Juste un mot. Exceptionnellement pour ce conseil, je présenterai ces délibérations. Bien évidemment dans les prochains conseils ça sera Christophe BOUVIER Vice-Président en charge des finances qui présentera l'ensemble des rapports. S'agissant là, du compte de gestion et du compte administratif qui avaient été votés par l'ancien conseil communautaire. Christophe a souhaité que je présente ceux-ci. »

2. FINANCES – Compte de gestion du Receveur 2019 - Approbation

Thierry KOVACS : « Nous ouvrons avec ce rapport une série de délibérations financières que nous prenons habituellement au mois de juin. Le décalage dans le temps dû à la crise sanitaire ne modifie pas pour autant l'ordre de présentation des différents sujets et nous commençons donc par le vote du compte de gestion.

Ce dernier est dressé par le Receveur et il est en tout point conforme avec le compte administratif dressé par l'ordonnateur que nous allons présenter après le compte de gestion.

Nous sommes donc en mesure de l'approuver, si vous en êtes d'accord, avant d'examiner le compte administratif.

Est-ce qu'il y a des demandes d'interventions ? Non. Des oppositions ? Des abstentions ? Des non participations au vote ? Adopté, merci. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur. Ceux-ci n'appellent ni observation, ni réserve de sa part. Ils sont approuvés tant pour le budget principal de Vienne Condrieu Agglomération, que pour les budgets annexes "Transports et déplacements", "ZAE", "Immobilier d'entreprises", "Assainissement", "Base de loisirs de Condrieu".

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Arrivée de Monsieur Fabien KRAEHN.

3. FINANCES – Compte administratif 2019 - Approbation

Thierry KOVACS : « Après avoir délibéré sur le compte de gestion dressé par le Receveur, nous pouvons examiner le compte administratif des différents budgets de l'Agglo, budget principal et budgets annexes.

Je vous propose que cet examen se déroule sur la base du rapport de présentation que vous avez sous les yeux et que vous avez sans doute lu avec attention.

En introduction, je voudrais souligner que l'année 2019 a confirmé la solidité financière de Vienne Condrieu Agglomération. En effet, avec d'un côté des ressources dynamiques sans augmentation des taux d'imposition, et de l'autre des dépenses de fonctionnement et une dette maîtrisées, l'Agglo préserve ses capacités d'action.

Après un premier exercice dans la continuité des engagements pris avant la fusion, l'exécution du deuxième budget témoigne ainsi d'une montée en puissance des investissements pour répondre aux ambitions du projet de territoire. Elle dégage en outre des résultats significatifs dont nous reparlerons quand je vous présenterai le rapport sur l'affectation des résultats et la décision modificative n°1.

Pour illustrer mes propos et résumer en quelques lignes les caractéristiques du compte administratif 2019, je soulignerais les éléments suivants :

- Premièrement un budget principal qui affiche 66,3 millions d'euros de recettes réelles et 56,3 millions d'euros de dépenses réelles en fonctionnement, avec :
 - o une bonne tenue de la fiscalité qui compense la baisse des dotations de l'Etat ;
 - o des dépenses de gestion maîtrisées ;
 - o une épargne nette de 6,6 millions d'euros qui génère un niveau d'autofinancement en rapport avec les compétences de l'Agglo et le projet de territoire.
- Deuxièmement une situation saine également dans les budgets annexes. Pour ne citer que les deux plus importants : le budget des transports et déplacements qui est en croissance avec l'extension progressive de la compétence en rive droite, et le budget de l'assainissement dont la capacité d'autofinancement permet de conduire une politique ambitieuse de modernisation des réseaux.
- Troisièmement un investissement qui atteint 25,7 millions d'euros de dépenses d'équipement tous budgets confondus, en hausse de près de 10 millions d'euros par rapport à 2018.
- Quatrièmement un recours à l'emprunt limité qui a permis à l'Agglo de diminuer l'encours de sa dette de plus d'un million d'euros entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019.

POUR ALLER PLUS LOIN dans l'examen du compte administratif 2019, on peut suivre comme je vous le proposais le rapport de présentation.

Si vous prenez LA VUE D'ENSEMBLE à partir de la page 7, vous pouvez visualiser, pour chaque budget, les montants globaux des dépenses et recettes de fonctionnement, ainsi que les résultats.

L'épargne des différents budgets est récapitulée dans le tableau en haut de la page 11. J'attire votre attention sur des niveaux d'épargne satisfaisants, quel que soit le budget considéré.

En bas de la page 11, vous avez les taux d'exécution des recettes et dépenses réelles de fonctionnement, qui témoignent de la sincérité des prévisions budgétaires. Pour le budget principal par exemple, ils sont de 100,7% en recettes et de 95,4% en dépenses.

Ensuite, de la page 13 à la page 20, le rapport de présentation détaille les différentes composantes de la SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL.

Les recettes comprennent :

- avant tout la fiscalité, pour 28,3 millions d'euros, dont le produit augmente de 3,9% par rapport à 2018 et qui provient aux 2/3 des entreprises,
- également les compensations et les dotations de l'Etat, pour un montant total de 17,2 millions d'euros,
- la TEOM, qui bénéficie de la dynamique des bases foncières et dont le produit s'est élevé à 9,4 millions d'euros en 2019,
- les recettes des domaines d'activité pour 8,6 millions d'euros, dont la légère diminution s'explique essentiellement par des décalages de subventions,
- et enfin les attributions de compensation négatives qui représentent toujours un peu moins de 160 000 €.

Les dépenses sont composées :

- des reversements aux communes correspondant aux attributions de compensation arrêtées par le Conseil communautaire sur rapport de la CLECT, pour un montant de 15,5 millions d'euros,
- du FPIC, qui pèse moins sur le territoire depuis la fusion et qui a encore un peu diminué en 2019 pour l'Agglomération avec 521 566 €,
- des frais financiers, qui s'élèvent à 673 152 €, en nette baisse par rapport à 2018,
- des charges de personnel à hauteur de 17,8 millions d'euros, dont la hausse de 3% provient des consolidations de postes et ajustements de rémunération décidés par le Conseil communautaire, mais aussi des évolutions statutaires et du glissement vieillesse technicité,
- et enfin des dépenses des domaines d'activité dont le total s'établit à 20,3 millions d'euros, et dont le plus gros poste est celui de la gestion des déchets avec 6,8 millions d'euros.

Le chapitre suivant est consacré au FONCTIONNEMENT DES CINQ BUDGETS ANNEXES.

Vous avez en page 22 le tableau qui retrace les dépenses et recettes de fonctionnement du budget annexe des transports et déplacements. Comme je l'évoquais tout à l'heure, l'ensemble est en croissance compte tenu essentiellement de l'extension des transports scolaires à l'ensemble du territoire de l'Agglo. Le marché correspondant a en effet porté sur toute l'année 2019 alors qu'en 2018, il n'avait commencé qu'à la rentrée de septembre.

En page 23, le budget annexe de l'immobilier d'entreprises porte sur la gestion des bâtiments à vocation économique. Il est financé par les loyers et charges facturés aux locataires et la subvention d'équilibre versée par le budget principal. Les dépenses et recettes 2019 sont restées stables.

En page 24, le budget annexe des zones économiques est spécifique avec une comptabilité de stocks. Les montants des opérations réelles sont détaillés sous le tableau pour les zones concernées. Ce sont l'acquisition d'un terrain sur la zone du barrage à Reventin-Vaugris et l'aménagement de la zone d'activités de la Noyerée à Luzinay qui constituent les principales dépenses de l'année 2019.

En page 25 est présentée l'exécution du budget annexe de l'assainissement. On y voit apparaître en particulier les impacts en dépenses et en recettes de la reprise en régie de la STEP de Chasse-sur-Rhône, mais aussi la baisse des recettes de vente de biogaz due au sinistre sur le méthaniseur de la STEP Vienne Sud.

Avec une épargne nette d'1,78 million d'euros, la capacité d'autofinancement du budget assainissement reste toutefois préservée, comme je vous l'indiquais un peu plus tôt.

Enfin en page 26, c'est le budget annexe de la base de loisirs de Condrieu, dont nous avons hérité en 2018 suite à la dissolution du Syripel. Les dépenses réalisées sont limitées car l'exploitation du site est confiée à un délégataire en DSP. Mais la redevance versée par le fermier reste insuffisante pour couvrir les dépenses liées au financement des investissements, notamment la dotation aux amortissements et le remboursement des emprunts. Une subvention d'équilibre du budget principal est donc nécessaire.

MAINTENANT, QUELQUES PRECISIONS SUR L'INVESTISSEMENT :

Sur la page 28, vous avez ce que l'on appelle les dépenses d'équipement au sens strict, c'est-à-dire hors opérations d'ordre, hors remboursement du capital de la dette et hors opérations financières.

Elles sont présentées par budget d'abord, puis par domaine d'activité. Vous pouvez constater qu'elles se sont élevées à plus de 25,7 millions d'euros en 2019. Cela montre que Vienne Condrieu Agglomération investit résolument en faveur du territoire et de ses habitants. Par ailleurs, avec un taux d'exécution des prévisions de 66% contre 43% en 2018, année de la fusion, l'Agglo a retrouvé une réelle capacité à mettre en œuvre ses projets.

De la page 29 à la page 35, vous avez pour chaque opération et pour chaque budget les crédits prévus, les dépenses réalisées avec le pourcentage de réalisation, et les crédits reportés.

Avec ces tableaux, vous pouvez prendre connaissance de l'état d'avancement de toutes les opérations, je vous propose donc de ne pas commenter chaque ligne.

Je cite quand même les réalisations qui me paraissent les plus marquantes en 2019 :

- l'achèvement de la voie verte à Vienne et de la plateforme de mobilité à Pont-Evêque,
- l'acquisition de bus et de bennes à déchets fonctionnant au gaz naturel pour véhicules,
- la micro-crèche « Les Elfes du Meunier » à Moidieu-Détourbe,
- la sécurisation des équipements sportifs,
- le démarrage de la maison du festival de Jazz,
- l'aménagement de la nouvelle pépinière Ariane,
- les travaux de raccordement d'Eyzin-Pinet et des Côtes d'Arey à la STEP Vienne Sud,
- le démarrage du projet water-jump sur la base de loisirs de Condrieu,
- sans oublier bien sûr les programmes annuels sur la voirie et les réseaux, la mise à niveau des bâtiments, installations et matériels ou encore le soutien au commerce, au tourisme, à la rénovation urbaine et à l'habitat.

Un mot pour continuer sur la GESTION DE LA DETTE :

Les pages 38 et 39 montrent comment l'Agglo a recouru à l'emprunt l'année dernière et quelle est la situation de la dette au 31 décembre 2019.

Ce qu'il faut en retenir, c'est que :

- Vienne Condrieu Agglomération a emprunté 4 millions d'euros pour financer ses investissements et a reporté 5,6 millions d'euros compte tenu des restes à réaliser,
- la dette a diminué d'1 million d'euros entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019, puisque un peu plus de 5 millions d'euros de capital ont été remboursés,
- l'encours de la dette s'établit à 56,7 millions d'euros au 31 décembre 2019, avec des taux d'intérêt moyens globalement peu élevés et des durées de remboursement très raisonnables.

POUR TERMINER, les dernières pages du rapport de présentation détaillent l'exécution du budget de la GESTION DES DECHETS.

Comme je vous le disais tout à l'heure, c'est un poste de dépenses important : à lui seul, il représente un tiers des dépenses des domaines d'activité.

Cette présentation permet de constater qu'en 2019 l'agglomération a su équilibrer le coût du service de la gestion des déchets avec ses recettes propres, sans faire appel au financement du budget général.

POUR CONCLURE :

Il me paraît possible de dire qu'à l'issue de l'exercice 2019, Vienne Condrieu Agglomération a consolidé sa structure financière, ce qui lui permet avant tout de mettre en œuvre le projet de territoire dans de bonnes conditions. Nous savons aujourd'hui que cette situation saine sera également un atout pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire.

Après cet examen détaillé, je vous invite à approuver le compte administratif 2019.

Pour le vote, je vais me retirer et laisser la présidence à Claudine Perrot-Berton, 1^{ère} Vice-présidente. Mais avant est-ce qu'il y a des questions ? Oui Madame DAVID. »

Florence DAVID : « Je n'ai pas d'observations générales. J'ai deux questions. La première est vraiment marginale c'est la contribution au FPIC. Je n'ai pas compris, je suis désolée mais pourquoi est-ce que cela diminue alors que l'Agglo monte ? »

Thierry KOVACS : « Le mode de calcul est complexe. Il tient compte de la richesse faite relative par habitant du territoire. »

Florence DAVID : « Donc on est devenu plus riche ? »

Thierry KOVACS : « Non. C'est très compliqué et aussi paradoxal. Le FPIC de la ville de Vienne, à l'époque, avec 35% de logements sociaux, et un revenu médian faible avait un FPIC important. Nous étions contributeurs. Dans un territoire voisin, la Bièvre, pas de logements sociaux ou très peu, ils étaient bénéficiaires du FPIC. C'est très complexe. Ce qui est sûr c'est que la fusion de nos deux territoires nous a permis de réduire la contribution au FPIC de l'intercommunalité et des communes. Parce que c'est un ensemble et qu'il se répartit entre les deux. »

Florence DAVID : « Je vous remercie de cette réponse très claire. Ensuite sur le budget d'investissement sur lequel j'avais une interrogation. Je vois toute la liste des opérations qui sont très détaillées. Est-ce que l'on a des fléchages par territoire de la manière dont ces investissements sont répartis afin de se projeter ensuite sur les six ans, sur comment est-ce qu'on va répartir de manière équilibrée en fonction pas seulement de la population bien évidemment mais aussi des besoins ?

Si je prends un exemple, pour l'économie, tourisme, aménagement et rénovation urbaine, je pense que c'est principalement la ville de Vienne qui bénéficie, pour des raisons qui sont relativement simples comme celle d'être la ville centre. Sur les voiries, il y a également une circulation plus dense que sur d'autres communes mais est-ce qu'on a un fléchage en amont ou a posteriori sur cette répartition des dépenses d'investissements ? »

Thierry KOVACS : « Vous allez vivre la construction budgétaire dans les années à venir et vous allez comprendre le mécanisme. D'abord, si on devait répartir les investissements là où ils sont réalisés. Investissements économiques, il y a des communes qui voudraient faire des zones d'activités mais qui, de par leur positionnement, de par leur disponibilité foncière ne peuvent pas, je dois mettre au crédit de la commune d'Estrablin, l'extension de la zone du Rocher. Le produit fiscal de la zone d'Estrablin rejaillit sur l'ensemble de notre collectivité. La station d'épuration à Reventin, 16 millions, est-ce que je dois attribuer à la commune de Reventin l'investissement de 16 millions d'euros ? Non.

La plateforme de mobilité à Pont-Evêque, le dépôt des bus pour l'ensemble du territoire, est-ce que je dois attribuer à Pont-Evêque cet investissement qui est fait sur 5 ans ? Le travail que nous avons fait jusqu'à présent et qui j'espère sera celui que nous mènerons : Est-ce qu'on ne défend pas les investissements en ayant une idée de dire telle commune représente tel pourcentage de la population donc sur un budget de 25 millions d'euros, elle doit pouvoir prétendre à x millions.

L'extension du bassin nautique à Saint Romain en Gal, on va investir 9 millions, c'est pour l'ensemble du territoire.

Sur la voirie, c'est particulier, il y a une règle, les choses sont simples. Nous avons fait la moyenne de mémoire des 5 dernières années avant l'intégration des budgets voirie. La moyenne des 5 dernières années d'investissement par chaque commune pour définir une enveloppe. Telle commune dépensait chaque année telle somme et on a dit que ça représentait une moyenne de tel montant. Elles ont donc, ces communes-là, un droit de faire des travaux de voirie sur leur commune qui représente cette moyenne-là qui leur a été retirée de leur attribution de compensation. C'est neutre. Quand les communes portaient le budget voirie, une commune qui mettait 300 000 euros par an en moyenne, elle ne les met plus puisque la compétence est passée à l'agglo. Mais l'agglo continue d'investir 300 000 euros. Donc cette somme lui a été retirée de son attribution de compensation. C'est neutre pour la commune. En revanche c'est encore la commune qui en lien avec les services de l'agglo dans une discussion, dit sur cette enveloppe qu'il faut faire telle route ou telle route. A cela nous avons ajouté sur fonds propres une enveloppe supplémentaire quand nous avons un certain nombre de projets.

La route de Vienne à Chasse sur Rhône n'a pas été payée sur ce que la commune de Chasse avait l'habitude de dépenser en moyenne mais sur ce supplément que nous avons apporté. C'est-à-dire qu'en réalité, ce que nous avons assuré en prenant la compétence voirie, c'est que chaque commune ait la garantie de ce qu'elle mettait chaque année sur son territoire soit assuré et que nous ayons en plus une dotation supplémentaire qui vient sur un certain nombre de projets abondés.

Je trouve que de vouloir se dire, on crée une répartition par commune au fond pour savoir s'il n'y a pas une commune qui est plus gagnante que d'autres, c'est extrêmement difficile. Ça ne me paraît pas souhaitable car c'est en fonction des opportunités, je le disais pour la piscine, pour la zone d'activités, pour la plateforme de mobilité, pour la station d'épuration donc on ne peut pas avoir cette lecture-là. »

Florence DAVID : « Je comprends très bien cette réflexion. Vous parliez de projet territoire et c'est la raison pour laquelle je m'interrogeais là-dessus et je comprends encore une fois qu'on fasse une dichotomie entre d'une part, tout ce qui est en lien avec l'économie qui du coup rejaillit sur l'ensemble du territoire ou à peu près et sur la voirie. La voirie du coup, la moyenne qui est attribuée à chaque commune, elle est équivalente ? Vous parliez d'enveloppe moyenne attribuée à chaque commune où elle est en fonction du nombre de routes ? »

Thierry KOVACS : « Non, si une commune dépensait en moyenne 300 000 euros quand elle avait la compétence, elle a droit encore à 300 000 euros. C'est en fonction de ce qu'elle mettait parce que cela aurait été trop simple :

des communes qui sur leur budget général auraient dépensé 100 000 et qui viennent voir l'Agglo en disant j'en veux pour 500 000 chaque année, c'est juste qu'elle allait faire financer ses routes par les autres. On a ce modèle qu'on avait mis en place à ViennAgglo et que nous avons mis en place sur la rive droite au moment de la fusion. Pour qu'il n'y ait pas « de petits malins », qui disent « je vais donner un gros coup d'accélérateur juste avant le passage de la compétence à l'Agglo », on a fait cette moyenne sur 5 ans. »

Florence DAVID : « Je vous remercie pour toutes ces réponses. Je précise que je m'abstiendrai pour des raisons évidentes, c'est que je n'ai pas voté le budget. »

Thierry KOVACS : « Très bien, est-ce qu'il y a d'autres questions ou interventions ? oui Christophe. »

Christophe BOUVIER : « Pour les mêmes raisons, je n'avais pas voté le budget sur la mandature précédente, donc je m'abstiendrai sur le compte administratif. »

Thierry KOVACS : « Il y a une cohérence mais je pense que le Vice-Président aux finances votera tous les autres dorénavant. »

Max KECHICHIAN : « Moi c'est une précision pour les investissements sur les communes pour la voirie. Quand les communes refont le centre du village, c'est entièrement pris en compte par Vienne Condrieu Agglomération. »

Thierry KOVACS : « Pas entièrement Max. »

Max KECHICHIAN : « Si pour la voirie, c'est entièrement pris en charge. »

Thierry KOVACS : « Oui pour la voirie, et il y a des subventions PDU en plus. »

Jean PROENÇA : « Une question que je me posais en tant que Maire novice comme certains de mes collègues, les frais de personnel représentent 18 million d'euros sur les 66 millions de recettes à peu près 28%. Je pense qu'on est dans les strates tout à fait normales. Par contre certains de mes élus me posent la question, quel est l'effectif à peu près de Vienne Condrieu Agglomération ? »

Thierry KOVACS : « A peu près 400, avec le plus gros contingent c'est la petite enfance. 160 personnes qui travaillent dans nos crèches. »

Jean PROENÇA : « D'accord, et une deuxième question sur l'état de la dette. Quand on regarde les taux d'intérêt moyen, c'est vrai que ce sont des taux minimes, des taux d'intérêts logiques par contre il y en a un c'est celui de la base de loisirs qui me semble quand même haut, on est à 4,06 qui est un peu hors norme. Est-ce que c'est un emprunt qui peut être renégociable ou bien il y a des modalités particulières ? »

Thierry KOVACS : « C'est l'héritage, c'est ce que je disais avec la dissolution du SYRIPEL. On a récupéré cette base de loisirs avec un délégataire, enfin quelqu'un qui avait répondu à la DSP et qui arrêtait. On s'est beaucoup concentré sur la reprise de cette DSP. Aujourd'hui, il y a quelqu'un qui l'exploite, qui réinvestit. On a un sujet effectivement à voir sur ce niveau-là. Mais après, il y a des choses qu'on arrive à rediscuter et il y a des choses où c'est plus compliqué où alors les pénalités sont telles qu'il n'y a pas d'intérêt à renégocier. »

Mais enfin puisqu'on est sur ce tableau, je vous renvoie sur le budget principal. Je vous rappelle que l'Etat nous dit, il ne faut pas que la durée de remboursement n'excède 12 années. Au budget principal on est à 3 ans et 7 mois, au budget transport on est à 1 an. La mobilisation de notre épargne brute peut rembourser la dette. On est quand même très très confortable. Je suis d'accord avec toi 4,06 quand on compare les taux d'intérêt moyens de 1,78 sur le budget principal, 1,30 sur le budget transport, 1,81 sur l'immobilier d'entreprises, 2,47 sur l'assainissement, ça fait réagir. »

Jean PROENÇA : « Oui mais il y a des raisons effectivement et tu l'as expliqué, merci. »

Martine FAÏTA : « Simplement concernant les voiries, je crois qu'il y a une somme qui est allouée spécifiquement aux zones économiques. »

Thierry KOVACS : « Tu as raison Martine. On a eu, je crois que c'est de l'ordre de 200 000 € ou 300 000 €, on avait fait le constat que les voiries dans les zones d'activités méritaient qu'on mette un peu d'argent. »

Martine FAÏTA : « Ça serait bien que cela perdure. »

Thierry KOVACS : « Nous déciderons ensemble, mais moi il n'était pas dans mes intentions de revenir là-dessus. »

Thierry KOVACS cède la place à Madame PERROT-BERTON, 1^{ère} Vice-Président et il sort pour le vote.

Claudine PERROT-BERTON : « Nous allons procéder au vote pour l'approbation du Compte Administratif 2019. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Donc 3 : Monsieur BOUVIER avec le pouvoir de Madame ROUX et Madame DAVID. Non participations au vote ? Merci.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE (3 ABSTENTIONS : Christophe BOUVIER avec le pouvoir de Dominique ROUX, Florence DAVID) :**

DONNE acte de la présentation des comptes administratifs 2019 et approuve les documents qui lui ont été présentés.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs annexés à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

4. FINANCES – Affectation des résultats 2019

Thierry KOVACS : « Maintenant que nous avons définitivement clos et approuvé les comptes 2019 et leurs résultats, il nous faut déterminer l'affectation de ces résultats.

Comme nous l'avons vu dans la présentation du compte administratif, et vous le retrouvez dans ce rapport, les résultats de clôture de fonctionnement sont en excédent dans tous les budgets.

Ce sont ces excédents qu'il faut choisir d'affecter soit à l'investissement, soit au fonctionnement, soit aux deux. Notez que le budget annexe des zones d'activité fait exception, dans le sens où ses résultats de clôture de fonctionnement et d'investissement restent affectés dans leurs sections respectives.

En ce qui concerne le budget principal, les résultats de clôture sont donc les suivants :

- Un excédent de 8 525 712,00 € en fonctionnement
- Et un déficit de 9 102 093,28 € en investissement.

Compte tenu des restes à réaliser reportés, il est proposé au Conseil communautaire d'affecter l'excédent de fonctionnement à hauteur de 5 625 712 € au besoin de financement de la section d'investissement, au compte 1068 "Réserves", et de reporter à nouveau le solde de cet excédent en section de fonctionnement, à savoir 2 900 000 € au compte 002 "Résultat de fonctionnement reporté".

Comme vous pouvez le constater, plus des deux tiers du résultat de clôture 2019 se trouvent affectés à l'autofinancement des investissements, afin de continuer à assurer notre capacité d'action en investissement au service du territoire. Une part importante est néanmoins mise en réserve pour anticiper les conséquences de la

crise sanitaire, je pense en particulier à la baisse du produit de la CVAE (contribution sur la valeur ajoutée des entreprises) que nous subirons en 2021.

Pour ne pas être trop long, je ne m'étends pas sur les propositions d'affectation concernant les budgets annexes, que vous avez sous les yeux dans le rapport. Je dois toutefois vous préciser que ce rapport a été complété par un paragraphe relatif au budget de l'eau potable qui avait été oublié initialement. Il convient en effet d'affecter les résultats des syndicats d'eau potable dissous au moment de la prise de compétence. La nouvelle version vous a été remise sur table.

Je vous invite à vous prononcer sur l'ensemble de ces affectations, qui seront reprises dans la décision modificative que nous allons examiner juste après.

Est-ce qu'il y a des questions ou de demandes d'interventions à ce sujet ? Il n'y en a pas. Donc je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Non participations au vote ? Il est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

DECIDE d'affecter les résultats 2019 conformément aux propositions faites ci-dessus.

DIT que ces affectations seront reprises dans la décision modificative n°1 du budget primitif 2020.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

5. FINANCES – Décision modificative n°1 - Budgets de l'exercice 2020

Thierry KOVACS : « Cette délibération porte en réalité sur ce que l'on a coutume d'appeler le budget supplémentaire. Il s'agit :

- D'intégrer dans le budget 2020 les résultats cumulés des exercices précédents, conformément à l'affectation que nous venons d'approuver,
- D'inscrire également les reports d'investissement 2019, tels qu'ils vous sont présentés dans le rapport,
- Et d'ajuster les prévisions du budget primitif pour prendre en compte les évolutions constatées dans l'avancement des projets, ou des crédits non prévus.

Sans reprendre point par point les éléments dont vous avez pu prendre connaissance dans le rapport, je voudrais souligner que cette décision modificative vient en complément d'un budget 2020 voté en début d'année, avec des hypothèses sur la fiscalité et les dotations travaillées à l'automne 2019. Pourtant, elle ne bouleverse pas le budget primitif, elle n'oblige pas à le reconsidérer de fond en comble malgré la crise sanitaire qui est arrivée ensuite.

C'est que le budget 2020 de Vienne Condrieu Agglomération était robuste. Les hypothèses sur les recettes principales ont été confirmées, les notifications reçues permettant même d'inscrire à la DM un surplus de près de 800 000 € dans le budget principal. Cette robustesse a aussi permis d'assurer la continuité de l'action et notamment de l'investissement public, qui est fondamental pour les entreprises tant dans la période de baisse d'activité liée au confinement qu'aujourd'hui pour accompagner la relance économique. Sans oublier le soutien plus direct et immédiat qui est apporté aux entreprises du territoire : participation aux fonds d'urgence régionaux « microentreprises et associations » et « tourisme et hébergement », aides directes au secteur du tourisme ou encore annulations de loyers.

La solidité financière de l'Agglomération lui donne également la capacité de préparer l'avenir dans le contexte dégradé que nous connaissons déjà et qui va perdurer dans les années qui viennent. Ainsi, la décision

modificative intègre la mise en réserve de 2,9 millions d'euros dans le budget principal pour anticiper en particulier la perte de contribution sur la valeur ajoutée des entreprises, comme nous l'avons vu lors de l'affectation des résultats. Comme je vous le disais également tout à l'heure, l'essentiel du résultat 2019, soit 5,6 millions d'euros, reste malgré tout affecté à l'autofinancement de l'investissement. Car c'est aussi, et peut-être surtout, en conservant les moyens de mener à bien ses projets, que Vienne Condrieu Agglomération participera à la relance de l'activité économique. Les contraintes nées de la crise sanitaire nécessitent par ailleurs de réévaluer la prévision d'emprunt. Je précise que cela ne remet pas en cause la maîtrise de la dette.

Dans le budget des transports et déplacements non plus, la crise sanitaire n'est pas sans conséquence. Plus de la moitié du résultat de fonctionnement 2019 doit ainsi être consacrée à compenser les pertes de versement mobilité qui impactent les ressources dès cette année.

Dans le domaine de l'assainissement, les résultats permettent de compléter les prévisions d'investissement, afin de poursuivre la modernisation du réseau et de renforcer le maillage du système d'assainissement Vienne Sud. A travers cela aussi, l'Agglomération participe au soutien du tissu économique.

Un dernier mot sur le budget eau potable. S'agissant d'un nouveau budget préparé pour la prise de compétence au 1^{er} janvier 2020, il ne dispose pas de résultats propres. Mais il reprend dans le cadre de la DM les résultats des communes et des syndicats précédemment compétents. Ceux-ci permettent d'inscrire les investissements correspondant aux engagements pris avant le transfert de compétence.

Je vous propose d'approuver cette décision modificative n°1, qui ne bouleverse pas l'économie générale du BP 2020, mais qui prend en compte et anticipe autant que possible les enjeux du territoire dans le contexte de crise que nous traversons. »

Florence DAVID : « J'ai bien noté que vous aviez anticipé la baisse de la CVAE, et je vous félicite car je pense que le pire de la crise économique, malheureusement, reste à venir. J'avais plus une question sur la participation au fonds d'urgence micro-entreprise, associations. De manière générale, on sait que la crise économique va survenir à partir de l'automne, on risque d'avoir un choc de liquidation d'entreprises, est-ce qu'il y a une anticipation qui a été faite aussi pour pouvoir allouer des fonds d'urgence à destination des entreprises, notamment à partir de l'automne ? »

Thierry KOVACS : « Aujourd'hui ce sur quoi nous avons travaillé avec Martine FAÏTA, c'est l'adossement au dispositif existant proposé soit par l'Etat, soit par la Région. En urgence, il y a une liste d'entreprises qui bénéficient de ces 5 000 euros de la Région sur le Tourisme par exemple et de 2 500 euros supplémentaires de l'Agglomération. 7 500 euros d'aides viennent aider ces entreprises à rembourser le capital de leurs emprunts. Oui, on s'est mis en mode accompagnement immédiat pour essayer de sauver un maximum. On a tous été mobilisé dans une première vague pour amortir la perte de chiffre d'affaires et d'assèchement de la trésorerie.

Comment quand une entreprise ne rentre plus d'argent, on peut réduire au maximum ses dépenses, ou ne pas supprimer toute sa trésorerie et faire en sorte que demain elle ne puisse pas repartir. Donc c'est tout ce qui nous a mobilisé aujourd'hui.

Maintenant, on travaille avec les CCI. On regarde ce à quoi réfléchit l'Etat, ce à quoi réfléchit l'autre grande collectivité qui a la compétence du développement économique qui est la Région pour être en mesure de pouvoir répondre, si nécessaire à l'automne, à la crise. Les retours que j'ai de notre Agence de Développement Economique, c'est que notre fiscalité sur l'intercommunalité est assise sur un certain nombre de grands comptes. Nous n'avons pas de message d'alerte aujourd'hui sur nos grands comptes. »

Florence DAVID : « Vous avez une vision macro, et moi j'ai une vision totalement empirique, je suis allée voir des commerces qui m'ont répercuté qu'ils n'avaient pas forcément une baisse de chiffre d'affaire après la reprise. Au contraire les gens avaient plutôt tendance à consommer mais je pense qu'il y a un caractère anxiogène notamment les commerces qui ne savent pas de quoi demain sera fait et c'était l'idée de dire : est-ce qu'il y a quelque chose qui peut être anticipée et j'ai bien entendu votre réponse et je vous en remercie. »

Thierry KOVACS : « On essaye de s'adapter au plus à la réalité. Sur le commerce, la Chambre a mené plusieurs enquêtes et je crois qu'il y a du contraste quand même. Je vais aussi à l'encontre des commerces, pour une partie

de ceux que j'ai vu, les gens ont fait beaucoup d'alimentaire pendant le confinement et sont de retours dans les magasins de prêt à porter. La restauration et avec l'annulation du festival Jazz à Vienne, les terrasses ne sont pas occupées. Avec un contraste, on en discutait avec Patrick HENRIROUX, son hôtel est plein. Pourquoi parce que les gens ne prennent pas le train, l'avion pour descendre dans le midi. Ils prennent la voiture et un certain nombre de personnes font halte chez lui.

Je crois qu'on comptera vraiment les choses à la rentrée et là il faudra vraiment qu'on soit en veille pour essayer d'être le plus pragmatique possible. Je pense que nous sommes allés sur les secteurs les plus touchés avec les dispositifs qu'on propose et il faudra que nous puissions continuer d'aller vers les secteurs les plus touchés. Mais Martine peut dire un mot et Daniel aussi. »

Martine FAÏTA : « Simplement, comme tu le disais Thierry, il y a des secteurs qui sont très touchés comme la restauration et d'autres, tout ce qui découle de la restauration également. Il y a des secteurs moins touchés parce qu'ils ont bien travaillé et moi je le vois même au niveau des entreprises, il y en a qui ont bien travaillé pendant le confinement. Donc je pense qu'il va falloir faire par secteur pour voir quelles aides ont peu apporter. C'est peut-être aussi de l'accompagnement tout simplement et de l'écoute par rapport à ces entreprises et aux commerçants. »

Daniel PARAIRE : « En ce qui concerne l'activité pour les restaurateurs, aujourd'hui avec le télétravail, la restauration n'a pas repris à plein. Nous avons encore le problème du télétravail et ce sont des gens qui ne sont pas sur la ville pour manger à midi, donc il manque entre 30 à 40% de repas à midi à Vienne.

Au niveau du Tourisme, oui on remplit mais les moyennes plateau d'un asiatique ou d'un américain ne sont pas les mêmes qu'un européen. Donc même s'il y a du monde, ce ne sont pas les mêmes recettes.

Au niveau des commerces, il faut savoir que tout ce qui est échéance de prêt, c'est reporté minimum de six mois et pour certains prorogés à dix mois, c'est-à-dire que le contre coup ne sera pas avant le début d'année prochaine s'il y en a un. Donc je pense qu'on finira l'année, que le commerce a bien repris. Il y a eu une discussion sur les soldes mais on s'aperçoit que cela va bien se passer et que les stocks vont s'écouler.

Au niveau de l'industrie, nous sommes sur une région pas trop touchée pour l'instant contrairement à Toulouse, je pense que le territoire de l'Isère et de Rhône Alpes Auvergne en particulier va souffrir un peu mais pas tant que cela quand même et les indices que l'on a ne sont pas si mauvais. »

Thierry KOVACS : « Nous n'avons pas Airbus, on aurait pu le regretter, on est soulagé aujourd'hui.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? D'autres interventions ? Il n'y en a pas. Je vous propose d'approuver cette décision modificative n°1. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non participations au vote ? Adoptée, je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget de l'exercice 2020 portant sur le budget principal et l'ensemble des budgets annexes de la communauté d'agglomération.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

6. FINANCES – Budget : actualisation des autorisations de programme et crédits de paiement

Thierry KOVACS : « Dans la décision modificative que nous venons d'approuver, il y a des ajustements de crédits sur des opérations d'investissement auxquelles sont liées des autorisations de programme et crédits de paiement.

C'est-à-dire des opérations qui sont engagées pour leur totalité (les autorisations de programme) mais pour lesquelles ne sont inscrits au budget que les montants susceptibles d'être payés dans l'année (les crédits de paiement).

L'actualisation qui vous est proposée dans le prolongement du vote de la décision modificative n°1 du budget 2020 se cantonne à des ajustements de crédits de paiement dans trois « AP/CP » du budget annexe de l'assainissement.

Je vous laisse en prendre connaissance dans le rapport que vous avez sous les yeux et je vous propose d'approuver cette délibération. »

Est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Des non participations au vote ? Adoptée à l'unanimité, je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE l'actualisation des crédits de paiement telle que décrite dans l'état annexé.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

7. FINANCES – Subvention d'équilibre 2020 au budget annexe "Transports et déplacements"

Thierry KOVACS : « Cette délibération rappelle que le budget annexe des transports et déplacements retrace les dépenses et recettes des trois volets de la politique des transports et de la mobilité de Vienne Condrieu Agglomération : les transports urbains, les transports scolaires et les modes doux de déplacement.

Elle rappelle également que relevant d'un service à caractère industriel et commercial, ce budget doit être équilibré par ses ressources propres, mais que la loi permet de déroger à ce principe dans certaines conditions.

Comme chacun le sait, et c'est valable pour toutes les autorités organisatrices de la mobilité, le produit du versement mobilité et les recettes des usagers ne permettent pas de financer la totalité du coût de la politique de transports, notamment les investissements sur le réseau, les véhicules, la billettique, etc. C'est une décision politique de développer les transports qui a un coût qui n'est pas supporté seulement par les usagers ou l'entreprise qui verse le versement transport mais bien par le budget général et la fiscalité que nous percevons sur le budget général.

Je vous propose donc d'approuver le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au profit du budget annexe des transports et déplacements, pour un montant de 1 120 000 € conformément aux crédits inscrits dans le budget primitif 2020. »

Est-ce qu'il y a des questions ? Non. Des oppositions ? Des abstentions ? Non participations au vote ? Adoptée, merci.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

DECIDE d'attribuer au budget annexe « Transports et déplacements » une subvention de 1 120 000 € pour l'exercice 2020 ;

PRECISE que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2020 et que le mandatement de cette subvention d'équilibre interviendra avant la clôture de l'exercice ;

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

8. FINANCES – Subvention d'équilibre 2020 au budget annexe "Base de loisirs de Condrieu"

Thierry KOVACS : « Comme pour les transports, cette délibération rappelle l'objet du budget annexe de la base de loisirs de Condrieu et les conditions dans lesquelles il peut être dérogé au principe d'équilibre des services publics à caractère industriel et commercial.

Comme je vous l'ai exposé au moment du compte administratif, la redevance du délégataire ne permet pas de couvrir le financement des investissements, notamment la dotation aux amortissements et le remboursement des emprunts. En outre, des contraintes de service public sont imposées à l'exploitant.

Ainsi, si le délégataire conserve le risque d'exploitation, le modèle économique de la base de loisirs ne permet pas de dégager des ressources suffisantes pour assurer l'équilibre du budget annexe.

Je vous propose donc là aussi d'approuver le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal, pour un montant de 137 800 € conformément aux crédits inscrits dans le budget primitif 2020.

Est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Des non participations au vote ? Adoptée à l'unanimité, je vous remercie. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

DECIDE d'attribuer au budget annexe « Base de loisirs de Condrieu » une subvention de 137 800 € pour l'exercice 2020.

PRECISE que les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2020 et que le mandatement de cette subvention d'équilibre interviendra avant la clôture de l'exercice.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

9. FINANCES – Modalités de remboursement des charges de personnel et des frais d'administration générale par les budgets annexes de l'assainissement et de l'eau au budget général

Thierry KOVACS : « Il s'agit d'une délibération technique qui vise à ajuster les liens financiers existants entre le budget principal et les budgets de l'assainissement et de l'eau potable. Comme vous le savez, les budgets annexes sont indépendants du budget principal. Ils lui versent une contribution au titre des dépenses de personnel qui leurs sont affectées et au titre des charges de structure (RH, Finances, marchés publics...) qui sont prises en charge par ce dernier.

Nous avons les ressources humaines, nous n'allons pas avoir un directeur des ressources humaines pour chaque budget annexe. Ces budgets annexes bénéficient des ressources humaines de l'agglomération. Il en est de même pour les finances, on ne va pas avoir quelqu'un rattaché spécifiquement au budget annexe de l'assainissement qui ferait le budget de l'assainissement. C'est le service finances de l'agglomération qui construit les maquettes budgétaires, suit les engagements financiers pour le compte de ces budgets annexes et donc il est normal qu'il y ait une partie du temps de travail des RH, des finances, du service des marchés publics qui soit donc imputé sur ces budgets annexes.

Une délibération similaire a été prise lors du conseil du 19 mars 2019 concernant uniquement le budget assainissement. La délibération d'aujourd'hui vient prendre en compte la prise de la compétence eau potable, les règles de calcul appliquées pour l'eau potable sont les mêmes que celles précédemment votées pour l'assainissement. Une seule modification est apportée : la prise en compte dans les frais d'administration générale de l'unité de gestion du Pole Ingénierie Technique et Urbaine (PITU).

Il vous est donc proposé :

- D'approuver les modalités de remboursement exposées dans la délibération
- De décider que les sommes calculées le sont sur la base des budgets primitifs
- De décider que les remboursements sont faits sur une base trimestrielle.

Est-ce qu'il y a des questions ? Non. Des oppositions ? Des abstentions ? Non participations au vote ? Adoptée, merci. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE les modalités de remboursement des charges de personnel et des frais d'administration générale par les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement au budget général selon les modalités définies ci-dessus.

DIT que les sommes remboursées par les budgets annexes de l'assainissement et de l'eau au budget principal seront calculées à partir des montants prévisionnels inscrits lors du vote des deux budgets primitifs.

DIT que les titres de recettes seront émis par le budget principal à l'encontre des budgets annexes de l'assainissement et de l'eau sur une base trimestrielle selon les modalités définies ci-dessus.

AUTORISE le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

10. FINANCES – Transfert des résultats de l'eau et des reports des budgets de l'eau potable des communes

Thierry KOVACS : « Le Conseil communautaire du 1er octobre 2019 a fixé les principes qui guident le transfert de la compétence eau potable des communes à l'Agglo au 1er janvier 2020. C'est ainsi que le transfert des résultats de fonctionnement et d'investissement des budgets eaux potables des communes à Vienne Condrieu Agglomération.

Les résultats transférés cumulés s'établissent ainsi :

- Résultat de fonctionnement transféré : 1 528 624,70€
- Résultat d'investissement transféré : - 2 082 319,06€

Vous avez le détail par commune des résultats transférés dans le tableau figurant dans la délibération.

Il convient de remarquer que les résultats transférés n'intègrent pas les reports en dépenses et en recettes reçus des communes. C'est ainsi que si la Ville de Vienne transfère un déficit d'investissement important de - 1 891 698,43€ cela ne prend pas en compte les subventions restant à percevoir auprès de l'Agence de l'eau qui s'élèvent à 2 239 067€. Ayez bien à l'esprit que ce n'est pas un déficit que la ville de Vienne a transféré à Vienne Condrieu Agglomération mais bien au contraire un excédent avec les subventions qui seront désormais perçues et finalement un réseau qui est à plus de 80% de taux de rendement.

La présente délibération approuve le transfert de ces résultats et prévoit les écritures comptables à passer afin de récupérer les résultats ou les déficits ainsi transférés.

Est-ce qu'il y a des questions ? »

Dalila BRAHMI : « Est-ce que ce transfert de compétences va avoir des conséquences sur le prix, le coût de l'eau ? »

Thierry KOVACS : « Oui et non. Nous avons décidé, dans les grands principes, que nous n'irions pas vers un prix unique de l'eau sur notre territoire tant les modes de gestion sont différents, tant les modes de production sont différents, tant la facilité ou l'approvisionnement à certains endroits est plus ou moins important. Ce que nous avons arrêté, c'est qu'il y a un prix de l'eau par zones de captage. Ensuite les réseaux qui sont transmis dans des états plus ou moins satisfaisants. Pour le réseau de Vienne, aujourd'hui, on a un taux de rendement de 80%. Il y

a encore deux ans, nous étions à 60% environ. Chacun comprendra bien que si nous avons un taux de rendement à 60, on ne peut pas se satisfaire de cela, on est pénalisé par l'Agence de l'eau. Donc il y aura des investissements à supporter mais par secteur.

En réalité, la seule évolution tarifaire qui pourra venir, c'est celle que la commune aurait dû mener si elle avait gardé la compétence eau. Parce que le tarif qui lui sera pratiqué, se fera en fonction des investissements nécessaires sur son secteur. Donc oui et non. S'il doit y avoir évolution du prix de l'eau, et il y en aura à certains endroits, ce ne sera pas à cause de l'agglomération ou du transfert mais bien parce qu'il était nécessaire à un moment d'ajuster les recettes aux dépenses à engager sur ce secteur là. On a une grande disparité sur le prix de l'eau et quand on a un prix très bas, on ne peut pas porter d'investissements et quand on ne peut pas porter d'investissements, on ne peut donc pas mettre à niveau le réseau et durablement ce n'est pas possible. Il faudra faire en sorte que l'agglomération ne soit pas la méchante Europe, celle qui est l'annonciatrice des très mauvaises nouvelles parce que ça ne sera pas cela. Ça sera bien le résultat d'une politique qui aurait dû être anticipée parfois dans les investissements. Par exemple, la Ville de Vienne pour faire la conduite Bonna a dû augmenter de 12,5% le prix de l'eau. Pourquoi ? Parce qu'on était à moins d'un euro d'induction et que les subventions auprès de l'Agence de l'Eau ne sont pas possibles. L'eau a un prix, la qualité de l'eau a un prix, la préservation de la ressource en eau a un prix. Si vous n'êtes pas à au moins un euro, ne venez pas chercher des subventions parce que vous ne faites pas payer le prix de l'eau au bon prix. Et pour aller chercher, je crois à peu près 7 millions d'euros de subventions pour la conduite Bonna, 80% de financements, il nous a fallu faire cette augmentation. »

Dalila BRAHMI : « Il ne faudrait pas que l'augmentation pour certaines communes qui ont un prix bas, se fasse de manière radicale. Il faut aussi peut être que les choses se fassent progressivement. »

Thierry KOVACS : « Elles se feront de concert avec les élus des communes concernées. S'il y a des travaux à faire, ils seront exposés, discutés avec les élus des territoires concernés. Les travaux devront être considérés comme nécessaires. Ils ont un prix. On est sur une comptabilité analytique secteur par secteur, ce n'est pas Vienne qui payera les travaux de Pont Evêque, ou Pont Evêque qui payera les travaux de Vienne. Il y a l'emprunt et le prix du mètre cube. »

Florence DAVID : « Vous avez partiellement répondu à mon interrogation puisqu'on en avait discuté en conseil municipal la dernière fois et je me rappelle que vous m'aviez bien dit, effectivement, qu'il n'y aurait pas de modification des contrats d'affermage si les collectivités ne le souhaitaient pas. Donc du coup, je me suis dit qu'il y a une petite contradiction. Mais vous avez dit derrière que cela sera bien évidemment débattu avec les collectivités donc ça sera par collectivité pas que par secteur de captage ? »

Thierry KOVACS : « Bien sûr. Oui ou par un groupe de communes, qui ont un prix commun »

Florence DAVID : « Après, je suis pour qu'on limite le gaspillage de cette ressource en eau mais dans le caractère souverain du pouvoir des collectivités. »

Thierry KOVACS : « C'est important ce que vous venez dire. L'eau de Vienne est en régie, pas affermé et pas en DSP. Tant que les élus de la ville de Vienne décident qu'il en est ainsi, personne ne peut décider à leur place. Sur d'autres communes qui sont en DSP ou en affermage, s'ils souhaitent rester en DSP ou en affermage, ils resteront ainsi. S'ils souhaitent revenir à un mode de régie c'est eux qui en décideront.

Je crois que l'eau va être un élément essentiel d'attractivité du territoire. Il y a des territoires qui sont carencés, commencent à être carencés et qui le seront de plus en plus demain. Ces territoires, l'Etat dira vous ne pouvez plus construire une habitation, vous ne pouvez plus construire une zone d'activités, vous ne pouvez plus construire quoi que ce soit parce que vous n'êtes pas en capacité d'amener au robinet l'eau nécessaire aux constructions nouvelles. Nous allons avoir une vraie concurrence des territoires sur ce thème de l'eau. On l'a vu au niveau mondial. On voit ce qu'il se passe dans la région du Proche Orient, cette guerre de l'eau.

On voit dans d'autres régions avec des pays qui construisent des barrages qui assèchent les cours, qui font que les pays en aval n'ont quasiment plus d'eau. On ne va pas en être là mais il va y avoir la concurrence des territoires sur la question de l'eau. Je pense que l'eau aura la même valeur que le pétrole à un moment. Elle sera aussi importante pour la pérennité des territoires que l'a été à un moment le pétrole.

Nous avons eu la chance d'avoir sur Vienne une zone de captage qui pourrait alimenter une partie de la ville de Lyon tellement le volume est important. Il est clair que c'est un bien précieux que nous devons garder en gestion public et ne pas vendre au privé. En tout cas c'est ma position.

D'autres questions ? Non. Des oppositions ? Des abstentions ? Non participations au vote ? Adoptée, merci. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le transfert des résultats budgétaires de clôture des budgets annexes de l'eau des communes membres de Vienne Condrieu Agglomération précédemment compétentes au budget de l'eau de Vienne Condrieu Agglomération comme défini ci-dessous.

DIT que le transfert du résultat de fonctionnement s'effectuera de la façon suivante :

- Pour les communes transférant un excédent de fonctionnement : émission d'un titre depuis le budget eau potable de Vienne Condrieu Agglomération imputé sur le compte 778,
- Pour les communes transférant un déficit de fonctionnement : émission d'un mandat depuis le budget eau potable de Vienne Condrieu Agglomération imputé sur le compte 678.

DIT que le transfert du résultat d'investissement s'effectuera de la façon suivante :

- Pour les communes transférant un excédent d'investissement : émission d'un titre depuis le budget eau potable de Vienne Condrieu Agglomération imputé sur le compte 1068,
- Pour les communes transférant un déficit d'investissement : émission d'un mandat depuis le budget eau potable de Vienne Condrieu Agglomération imputé sur le compte 1068.

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation des transferts de résultats susvisés sont inscrits dans le budget supplémentaire du budget eau potable de Vienne Condrieu Agglomération.

AUTORISE le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

11. ADMINISTRATION GENERALE – Rapport d'activités 2019 de Vienne Condrieu Agglomération

Thierry KOVACS : « C'est un excellent ouvrage avec de très belles photos qui nous renvoient au festival de Jazz de l'an passé. Les deux rives sont rassemblées. Vous avez là une mine d'informations. Tout ce que nous faisons. C'est un vrai rapport d'activités.

Je voudrais d'abord remercier tous les services qui se mobilisent pour faire remonter toutes les infos et le service communication et sa directrice Brigitte CARUANA, notre Vice Présidente à la communication institutionnelle, Claudine pour ce document qui est illustré, agréable et qui permet d'appréhender de manière simple, documentée et très précise l'ensemble des compétences de notre agglomération

Pas de question ? Il s'agit de prendre acte. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Non.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2019.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Thierry KOVACS : « Nous avons maintenant une série de délibérations concernant les désignations. Nous allons avoir deux types de désignations. Nous avons les désignations qui de part la loi, nous obligent à un vote à bulletins secrets, il n'y a pas à discuter nous procéderons au vote à bulletins secrets. Ce sont les premières délibérations, sur la commission d'appel d'offres, la DSP, je crois que c'est tout.

Ensuite nous aurons une série de désignations qui si vous en êtes d'accord, pourraient se passer à main levée, ça nous fera gagner du temps et donc je vous demanderai si vous êtes d'accord.

Nous avons travaillé en bureau lundi pour répartir les différents candidats, donc à chaque fois ce seront des propositions du bureau que je vous ferai mais tout le monde n'est pas associé au bureau, donc il peut y avoir d'autres candidats. Si nous avons la proposition du bureau qui correspond au nombre de sièges à pourvoir, si il

n'y a pas d'autre candidat, nous pouvons voter à main levée. Si pour une ou plusieurs délégations il y a des candidats, nous devons procéder à un vote à bulletin secret, ce qui est normal.

Nous commençons donc par la désignation des membres au sein de la CAO. »

12. ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Thierry KOVACS : « Pour faire suite aux élections municipales de mars et de juin 2020 et à l'installation du nouveau conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération, la communauté d'agglomération doit réinstaller sa commission d'appel d'offres (CAO).

Par délibération du 10 juillet 2020, le conseil communautaire a fixé les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la CAO.

Pour rappel, conformément à l'article L1411-5 II du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la CAO des établissements publics de coopération intercommunale est composée :

- de la personne habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président de la commission
- de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants désignés au sein et par l'assemblée délibérante.

L'élection repose sur un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Par ailleurs, les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Il est donc proposé aux conseillers communautaires d'élire les nouveaux membres de la CAO.

Après appel à candidatures, 1 liste a été déposée auprès du Président de Vienne Condrieu Agglomération sous enveloppe cachetée.

Cette liste est la suivante :

Membres titulaires	Membres suppléants
Anny GELAS	Alain CLERC
Max KECHICHIAN	Guy MARTINET
Claudine PERROT-BERTON	Christophe BOUVIER
Annick GUICHARD	Annie DUTRON
Isidore POLO	Nicolas HYVERNAT

Je demande à ce que soit distribués les bulletins de vote. Un bulletin blanc et un bulletin avec la liste qui vous est proposée. Si vous ne voulez pas voter pour la liste, vous utilisez le bulletin blanc.

Il nous faut deux scrutateurs qui ne sont pas sur la liste.

Fabien KRAEHN et Luc THOMAS sont désignés scrutateurs. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

CREE la commission d'appel d'offres de Vienne Condrieu Agglomération.

PROCEDE à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- o Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 50
- o Bulletins blanc ou nuls : 0
- o Nombre de suffrages exprimés : 50

La liste n°1 a obtenu 50 voix

Membres titulaires	Membres suppléants
Anny GELAS	Alain CLERC
Max KECHICHIAN	Guy MARTINET
Claudine PERROT-BERTON	Christophe BOUVIER
Annick GUICHARD	Annie DUTRON
Isidore POLO	Nicolas HYVERNAT

FIXE la composition de la commission d'appel d'offres comme suit :

Président de la commission : Président de Vienne Condrieu Agglomération ou son représentant

Membres titulaires	Membres suppléants
Anny GELAS	Alain CLERC
Max KECHICHIAN	Guy MARTINET
Claudine PERROT-BERTON	Christophe BOUVIER
Annick GUICHARD	Annie DUTRON
Isidore POLO	Nicolas HYVERNAT

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

13. ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des représentants de Vienne Condrieu Agglomération pour siéger dans les commissions d'appel d'offres des groupements de commandes.

Thierry KOVACS : « Monsieur le Directeur Général me fait remarquer que ce vote peut être à main levée puisqu'il s'agit de la commission d'appel d'offres des groupements de commandes et que nous devons prendre au sein des membres de la commission d'appels d'offres préalablement installée des candidats et nous avons une proposition du bureau qui se porte sur Claudine PERROT-BERTON en titulaire et Alain CLERC en suppléant.

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Non donc si vous n'y voyez pas d'inconvénients, nous pouvons voter à main levée. Est-ce qu'il y a des oppositions au vote à main levée ? Non

Pour les noms proposés. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Adopté, je vous remercie.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PROCEDE à l'élection du membre de la Commission d'Appel d'offres de Vienne Condrieu Agglomération habilité à siéger à la Commission des groupements de commandes ainsi que son suppléant :

DESIGNE :

Mme Claudine PERROT-BERTON membre titulaire pour siéger dans les Commissions d'Appel d'Offres des groupements de commandes,

M. Alain CLERC membre suppléant pour siéger dans les Commissions d'Appel d'Offres des groupements de commandes,

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

14. ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public (DSP)

Thierry KOVACS : « Il devait y avoir un dépôt de liste, il y a eu celle proposée par le bureau.

Pour rappel, conformément à l'article L1411-5 II du CGCT, la commission DSP des établissements publics de coopération intercommunale est composée :

- de la personne habilitée à signer les conventions de délégation de service public ou son représentant, président de la commission,
- de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants désignés au sein et par l'assemblée délibérante.

Les noms que nous vous proposons sont les suivants :

Membres titulaires	Membres suppléants
Anny GELAS	Annick GUICHARD
Nicolas HYVERNAT	Claudine PERROT-BERTON
Alain CLERC	Annie DUTRON
Max KECHICHIAN	Guy MARTINET
Christophe BOUVIER	Isidore POLO

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

CREE la commission de délégations de service public de Vienne Condrieu Agglomération.

PROCEDE à l'élection des membres de la commission de délégations de service public à bulletin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- o Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 50
- o Bulletins blanc ou nuls : 0
- o Nombre de suffrages exprimés : 50

La liste n°1 a obtenu 50 voix

Membres titulaires	Membres suppléants
Anny GELAS	Annick GUICHARD
Nicolas HYVERNAT	Claudine PERROT-BERTON
Alain CLERC	Annie DUTRON
Max KECHICHIAN	Guy MARTINET
Christophe BOUVIER	Isidore POLO

FIXE la composition de la commission de délégation de service public comme suit :

Le Président de la commission de délégation de service public (Président de Vienne Condrieu Agglomération ou son représentant) et les membres suivants :

Membres titulaires	Membres suppléants
Anny GELAS	Annick GUICHARD
Nicolas HYVERNAT	Claudine PERROT-BERTON
Alain CLERC	Annie DUTRON
Max KECHICHIAN	Guy MARTINET
Christophe BOUVIER	Isidore POLO

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Thierry KOVACS : « Nous en avons terminé avec ce que la loi nous imposait de faire en vote à bulletins secrets, je vais quand même vous demander si vous nous autorisez à faire un vote à main levée pour les votes qui suivent à l'exception de ceux pour lesquels il y aurait éventuellement des candidats qui ne figureraient pas sur la liste proposée par le bureau et auquel cas je vous proposerais un vote à bulletin secret.

Sur ce principe-là, 'est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Non participations au vote ? Adopté, merci. »

15. ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des membres au sein du Comité de direction de l'Office de Tourisme de Vienne Condrieu Agglomération

Thierry KOVACS : « Conformément aux statuts de l'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial, le Comité de direction de l'Office de Tourisme est composé de 19 membres répartis en deux groupes :

- Le 1er groupe est composé de 10 membres (titulaires et suppléants) représentant la Communauté d'Agglomération,
- Le 2ème groupe est composé de 9 membres (titulaires et suppléants) représentant des professionnels, organismes et associations intéressés par le développement du tourisme dans le périmètre de l'agglomération ainsi que des personnes qualifiées de ce secteur.

Les représentants de Vienne Condrieu Agglomération ainsi que leurs suppléants en nombre égal au Comité de direction (1er groupe), sont élus par le Conseil Communautaire pour la durée de leur mandat à la Communauté d'Agglomération.

Les 9 membres du 2ème groupe (titulaires et suppléants) représentant les professionnels et organisations intéressés par le développement du tourisme sont désignés par arrêté du Président de Vienne Condrieu Agglomération. Les fonctions de ces membres prennent fin lors du renouvellement du conseil communautaire.

La proposition faite par le bureau est la suivante :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Thierry KOVACS	Sophie PORNET
Christian BOREL	Luc THOMAS
Christophe BOUVIER	Marc DELEIGUE
Philippe MARION	Claudine PERROT-BERTON
Martine FAÏTA	Frédéric BELMONTE
Jean-Yves CURTAUD	Fabien KRAEHN
Patrick CURTAUD	Thierry SALLANDRE
Daniel PARAIRE	Dominique ROUX
Richard BONNEFOUX	Blandine VIDOR
Martin DAUBREE	Maryline SILVESTRE

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Il n'y en a pas. Je propose donc un vote à main levée. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non participations au vote ? Adoptée, merci. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE, après accomplissement des formalités réglementaires, la représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du Comité de direction de l'Office de Tourisme de Vienne Condrieu Agglomération fixée comme suit :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Thierry KOVACS	Sophie PORNET
Christian BOREL	Luc THOMAS
Christophe BOUVIER	Marc DELEIGUE
Philippe MARION	Claudine PERROT-BERTON
Martine FAÏTA	Frédéric BELMONTE
Jean-Yves CURTAUD	Fabien KRAEHN

Patrick CURTAUD	Thierry SALLANDRE
Daniel PARAIRE	Dominique ROUX
Richard BONNEFOUX	Blandine VIDOR
Martin DAUBREE	Maryline SILVESTRE

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

16. ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des membres au conseil d'administration de l'EPIC Jazz à Vienne

Thierry KOVACS : « Conformément aux statuts de Jazz à Vienne, le Conseil d'administration de Jazz à Vienne est composé de 20 membres répartis en deux groupes :

- 1er groupe composé de 13 délégués communautaires titulaires et de 13 conseillers communautaires suppléants représentant la Communauté d'agglomération, élus pour la durée de leur mandat.
- 2ème groupe composé de 7 personnalités qualifiées et de 7 suppléants élus pour la durée du mandat du conseil communautaire.

Les membres du Conseil d'administration et leurs suppléants sont élus par le conseil communautaire sur proposition du Président de l'Agglomération.

La proposition du bureau est la suivante :

1^{er} groupe : représentants de Vienne Condrieu Agglomération

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Thierry KOVACS	Marc DELEIGUE
Denis PEILLOT	Annick GUICHARD
Michèle CEDRIN	Frédéric BELMONTE
Patrick CURTAUD	Philippe MARION
Jean-Yves CURTAUD	Erwann BINET
Hilda DERMIDJIAN	Christian PETREQUIN
Christophe BOUVIER	Jean TISSOT
Annie DUTRON	Levon SAKOUNTS
Christian BOREL	Nicolas HYVERNAT
Jean PROENÇA	Blandine VIDOR
Christian JANIN	Isidore POLO
Max KECHICHIAN	Maryline SILVESTRE
Daniel PARAIRE	Martin DAUBREE

Je précise à ce stade que comme pour l'Office de Tourisme, les titulaires et les suppléants sont invités à toutes les réunions. Ce sont les titulaires prioritairement qui votent mais il y a aussi des suppléants qui prennent la place des titulaires quand ils sont absents. Les suppléants peuvent venir, ne pas pouvoir voter parce qu'ils ne remplacent pas un titulaire mais peuvent assister et participer aux débats mais au moment délibératif ils ne participent pas au vote.

Pour le 2ème groupe :

Au titre des personnalités qualifiées :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Jean-Paul BOUTELLIER	Pascal CHAUMARTIN
François JOLY	Jean-François MERLE
Christian TROUILLER	Jean-Marie WENGER
Sylvie MAGNAT	Alexandra DERUAZ
Michèle DESESTRET	Patrick DUSSENNE
Eric MARSELLA	Bertrand SEGUIN
Pierre DOMEYNE	Boris HENRIROUX

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non participations au vote ? Adoptée, merci. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE, après accomplissement des formalités règlementaires, la formation du Conseil d'administration de l'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial Jazz à Vienne selon la représentation suivante :

1^{er} groupe : représentants de Vienne Condrieu Agglomération

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Thierry KOVACS	Marc DELEIGUE
Denis PEILLOT	Annick GUICHARD
Michèle CEDRIN	Frédéric BELMONTE
Patrick CURTAUD	Philippe MARION
Jean-Yves CURTAUD	Erwann BINET
Hilda DERMIDJIAN	Christian PETREQUIN
Christophe BOUVIER	Jean TISSOT
Annie DUTRON	Levon SAKOUNTS
Christian BOREL	Nicolas HYVERNAT
Jean PROENÇA	Blandine VIDOR
Christian JANIN	Isidore POLO
Max KECHICHIAN	Maryline SILVESTRE
Daniel PARAIRE	Martin DAUBREE

2^{ème} groupe :

Au titre des personnalités qualifiées :

Représentants titulaires	Représentants suppléants
Jean-Paul BOUTELLIER	Pascal CHAUMARTIN
François JOLY	Jean-François MERLE
Christian TROUILLER	Jean-Marie WENGER
Sylvie MAGNAT	Alexandra DERUAZ
Michèle DESESTRET	Patrick DUSSENNE
Eric MARSELLA	Bertrand SEGUIN
Pierre DOMEYNE	Boris HENRIROUX

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

17. ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des membres au sein du conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat Advivo

Thierry KOVACS : « Pour faire suite aux élections municipales de mars et de juin 2020 et à l'installation du nouveau conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération, l'Agglo doit délibérer pour désigner ses représentants au sein du conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat Advivo qui est rattaché à Vienne Condrieu Agglomération.

En effet, conformément à la loi ALUR du 19 mars 2014 et à la Loi NOTRe du 7 août 2015, l'Office Public de l'Habitat Advivo a été rattaché le 10 novembre 2016 à ViennAgglo, établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'habitat, puis à Vienne Condrieu Agglomération en 2018 lors de la fusion de la communauté de communes de la région de Condrieu et de ViennAgglo.

L'effectif du conseil d'administration de l'office est composé 27 membres dont 17 doivent être désignés par le Conseil Communautaire de Vienne Condrieu Agglomération conformément au Code de la construction et de l'habitation.

Pour information, pour les autres membres vous avez des représentants des locataires qui sont élus par les locataires, vous avez les syndicats représentatifs du Département donc c'est essentiellement CGT et CFDT et donc il nous faut procéder à la désignation.

Ces 17 membres se répartissent en 4 collèges :

- Membres en qualité d'élus au conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération
- Membres en qualité de personnalités qualifiées
- Membres en qualité d'élus d'une collectivité ou d'un EPCI du ressort de compétence de l'Office, autre que Vienne Condrieu Agglomération
- Membres en qualité de représentant d'associations dont l'un des objets et l'insertion ou le logement des personnes défavorisées

Le bureau vous fait les propositions suivantes sachant que c'était incomplet. Il nous restait les noms sur les élus d'une collectivité ou d'un EPCI autre que Vienne Condrieu Agglomération. Et il nous manquait un nom sur les représentants des associations d'insertion.

Donc on vous propose :

Six membres en qualité d'élus au conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération :

Thierry KOVACS,
Christophe CHARLES pour sa compétence politique de l'Habitat,
Philippe MARION pour sa compétence politique sociale de l'Habitat, attribution des logements,
Sophie PORNET, conseillère communautaire et qui porte le nouveau programme de renouvellement urbain,
Hilda DERMIDJIAN qui est adjointe aux affaires sociales et qui reçoit forcément des demandeurs de logement,
Et Anny GELAS, là c'est pour la Commission d'Appel d'Offres, comme ça elle aura la Ville, l'Agglo.

Six membres en qualité de personnalités qualifiées :

Christelle SORET, qui est élue à la Ville de Vienne en charge du logement
Malika LAROUI qui est en charge de la politique de la Ville,
Manuel BELMONTE qui est adjoint en charge de la sécurité
Norbert GARROUX qui est architecte à la retraite pour nous apporter une expertise justement parce qu'on a besoin d'avoir ce regard de l'architecte
Francis GARRIC, Président d'Emmaüs c'est aussi important
Alain DURAND qui est le Président de la Commission d'attribution depuis des années et qui connaît bien les rouages de l'Office

Sur le 3^{ème} collège, Trois membres en qualité d'élus d'une collectivité ou d'un EPCI autre que Vienne Condrieu Agglomération,

ADVIVO est présent sur Vienne Condrieu Agglomération et présent sur d'autres territoires notamment la Communauté de Communes du Nord Dauphiné (CCND) donc je vous propose Daniel ANGONIN qui est Maire D'Heyrieux et Vice-Président de cette CCND.

Christelle GRANGEOT, maire de Bellegarde Poussieu qui est Vice-Présidente d'EBER.

Martine FAÏTA sera en tant que Maire mais pas en tant que représentante de l'Intercommunalité. La deuxième plus grosse commune sur laquelle ADVIVO a du patrimoine avec le quartier du Plan des Aures et des Genêts c'est évidemment Pont Evêque.

Deux membres en qualité de représentants d'associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisés :

Madame Sylvia SATELMECHIAN représentant la Régie Inter quartier sur le volet insertion et Laurie LEMAIRE directrice de RIVHAJ qui s'occupe des logements jeunes et femmes victimes de violences conjugales sur le volet logement des personnes défavorisées.

Voilà la proposition qui vous est faite. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Madame DAVID, j'ai cru lire cela sur les réseaux sociaux et vous m'avez fait un mail que j'ai reçu tardivement. »

Florence DAVID : « Tout comme le message téléphonique, mais peu importe c'est le passé. Je voudrais prendre la parole deux minutes pour expliquer les raisons pour lesquelles je présente ma candidature, même si je sais que les désignations officielles ont été faites, même si je ne suis pas maire, même si je retarde encore ce conseil communautaire qui est déjà très long. Pourquoi moi plutôt qu'un de vos pairs, même si au final on a quand même quatre membres de Vienne dont trois qui ne sont pas maires, donc c'est plus facile pour moi de me présenter.

La première, vous avez parlé de compétence Monsieur le Président et en terme de compétences ça fait 15 ans que je travaille dans le domaine des Offices Publics d'HLM, je pense que j'ai effectivement une petite compétence qui pourrait me servir en tant que humble administratrice à mettre au service de l'intérêt général et du conseil.

C'est d'ailleurs pour cette raison que je ne me suis pas présentée au Jazz à Vienne ou à d'autres établissements dans lesquels je pense que je n'apporterai aucune valeur ajoutée, aucune plus value.

Au sein d'ADVIVO, je pense au contraire que je pourrais comme simple administratrice non pas perturber le fonctionnement ou la gouvernance mais bien mettre ces compétences à disposition du conseil, de l'Office parce que j'ai une certaine liberté de parole aussi, il faut bien le dire et que je pense que la diversité d'opinions et de parole mènent à des décisions éclairées.

La deuxième c'est précisément que je ne suis pas maire. Mesdames et Messieurs les Maires, vous, vous avez un rôle à jouer qui a été confié par vos électeurs, c'est de défendre les intérêts de vos administrés à l'intérieur de l'agglomération. Moi je n'ai pas cette obligation. J'ai toujours été très claire, en tant que représentante au conseil communautaire, je défendrai les intérêts de l'agglomération et pas d'une commune par préférence aux autres et vous pourrez vraiment compter sur cette impartialité.

Et la troisième, Monsieur le Maire, c'est que je crois qu'en bureau vous avez rappelé à l'un de nos collègues qu'il était utile pour la démocratie d'ouvrir les instances représentatives à l'opposition. Chiche, ouvrons ADVIVO un peu à l'opposition. D'autant, Mesdames, Messieurs les Maires, chers collègues que je vous assure sur un point c'est que mon action ne se situe absolument pas dans l'opposition, pour l'opposition mais bien dans la construction dans l'intérêt général pour l'agglomération. C'est la raison pour laquelle je sollicite un vote qui ne résultera pas de vos orientations, de vos instructions en bureau mais bien de votre appréciation individuelle de ma sincérité.

Et pour terminer, je vous explique pourquoi j'ai choisi de ne pas aller faire, excusez-moi c'est un peu trivial, la tournée des maires pour vous expliquer mon vote en amont de cette réunion, tout simplement parce que les élus qui seraient tentés aujourd'hui de voter en ma faveur, je veux qu'ils puissent conserver aussi s'ils le souhaitent une certaine discrétion. Parce que c'est une première manière pour moi de vous montrer que la défense de vos intérêts est plus importante que la défense de mon égo même si au final j'ai ma seule voix pour tout vote. Je vous remercie de votre écoute. »

Thierry KOVACS : « Bien, je vais vous répondre Madame DAVID. Je ne savais pas que le groupe Cardinal qui a été votre dernier employeur était un organisme de logement social. »

Florence DAVID : « Je ne vois pas le rapport là, Monsieur le Président. »

Thierry KOVACS : « Je ne vous ai pas coupé, donc laissez-moi poursuivre. Je ne savais pas que le groupe Cardinal était un organisme de logement social, vous avez dit « j'ai une longue expérience dans le logement social. »

Je vous le dis, j'ai été un peu choqué et je pense que je ne suis pas le seul. Dire que vous avez une liberté de parole et que ça garantit des décisions éclairées, pardon, ce n'est pas une liste de « béni oui oui » qui disent amen à tout et qui n'ont pas de liberté de parole dans les noms qu'on vous donne ici.

Parmi les gens qui sont proposés, le Président d'Emmaüs a sa liberté de parole et va nous éclairer. Norbert GARROUX, vous le connaissez d'ailleurs et certains le connaissent, c'est un architecte qui a une grande liberté de parole et qui n'a pas sa langue dans sa poche et il sait nous éclairer. Donc présenter votre candidature pour dire je suis la garantie, qu'avec la liberté de parole que j'ai, donc à contrario que les autres n'auraient pas, je permettrai de prendre des décisions éclairées, je pense que c'est faire un peu injure aux membres qui sont proposés là et qui ont une grande liberté de parole et qui nous éclairent de leur parole, nos décisions.

Je suis un peu choqué aussi sur ce que vous avez dit sur les maires. Vous vous êtes opposée aux Maires en disant : « moi je ne suis pas maire, donc vous les maires vous jouez un rôle, vous défendez les intérêts de votre commune, moi je suis la garante des intérêts de l'intercommunalité des maires qui sont là ». En tout cas, j'y crois, ils ne sont pas là pour représenter leur commune. Ils sont là pour défendre un territoire. Quand ils sont maires, ils défendent les intérêts de leur commune. Quand Denis PEILLOT est Vice-Président sur le climat, il ne va pas se poser la question de savoir ce qu'il va faire pour le climat pour la commune d'Estrablin, il va faire pour le climat pour l'ensemble de notre territoire. D'ailleurs c'est un sujet que j'ai eu avec l'ensemble des maires quand on a discuté des délégations. Je vous ai à toutes et à tous dit la chose suivante : si vous avez un grand projet pour votre commune dans une délégation particulière surtout ne prenez pas cette délégation parce que vous serez accusé par vos propres collègues d'avoir pris cette délégation pour servir votre commune.

N'opposons pas les maires aux conseillers communautaires qui ne sont pas maires. Les 51 membres de cette agglomération sont là pour défendre l'intérêt et uniquement l'intérêt de ce grand territoire qui est Vienne Condrieu Agglomération.

Une dernière chose, il n'y a pas d'opposition ou de majorité au sein du CA. Laurie LEMAIRE, je ne sais ce qu'elle vote et je m'en fiche. Elle est directrice de RIVHAJ qui s'occupe de reloger les femmes battues, c'est ça qui m'intéresse. Monsieur GARRIC, je ne sais pas ce qu'il vote, je ne sais pas ce qu'il pense, je sais qu'il est président d'Emmaüs et qu'il essaye de tendre une main à un certain nombre de personnes qui sont marginalisés pour leur faire reprendre le chemin, la voie de l'insertion.

Norbert GARROUX, je sais un peu ce qu'il pense mais sur le plan architectural il est sans concession. Et donc il n'y a pas de majorité ou d'opposition dans un conseil d'administration que ce soit celui de Jazz à Vienne, que ce soit celui de l'Office de Tourisme ou que ce soit celui d'ADVIVO. Voilà ce que j'avais envie de dire à vos propos. »

Florence DAVID : « Eh bien dans ce cas, s'il n'y a pas d'opposition et de majorité, il n'y a pas de difficultés. Maintenant, je vous trouve bien sur la défensive, Monsieur le Président. Ce n'est pas si grave que je demande à être présente à ADVIVO. Je pense qu'encore une fois mon but n'était pas d'accuser ni de critiquer. La plupart du temps c'est pris comme cela quand je demande une observation, une intervention. »

Thierry KOVACS : « J'ai vu les yeux, j'ai un avantage par rapport à vous c'est que je vois l'assemblée et j'ai vu un certain nombre de yeux s'arrondir quand vous avez opposé les maires aux autres en disant vous êtes là dans un rôle de défense de vos intérêts. »

Florence DAVID : « Je parlais plus de ma liberté d'expression, c'est-à-dire qu'aujourd'hui je pense que j'ai une certaine liberté. Encore une fois, je pense que ce n'est pas si grave et mon but était de montrer qu'il existe une compétence aussi et que j'ai souhaité pouvoir mettre cette compétence à disposition d'ADVIVO. »

Thierry KOVACS : « Je ne remets pas en cause vos compétences, et j'affirme que ceux qui sont proposés là ont aussi une compétence à apporter.

Donc ça veut dire que nous avons un vote à bulletin secret et comme nous avons vu les choses sur les réseaux sociaux, nous avons dû anticiper et faire deux bulletins de vote c'est cela ? Un avec Madame DAVID et un sans Madame DAVID. C'est bien sur le premier collègue que vous proposez votre candidature ? »

Florence DAVID : « Oui »

Thierry KOVACS : « Donc nous allons faire un vote fractionné, on fera un vote à main levée sur les 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} collègues et on va faire un vote à bulletin secret sur le 1^{er} collègue donc sur les 6 noms à élire. Vous allez avoir un bulletin avec 7 noms. Les 6 qui vous sont proposés + Madame DAVID. Vous avez compris qu'il faut en cocher 6, si vous cochez tous les noms c'est un bulletin nul, puisqu'il y a que 6 postes et on comptera les voix de chacun. On distribue les bulletins.

Fabien KRAEHN et Luc THOMAS sont désignés scrutateurs.

Les élus procèdent au vote.

Ensuite, je vous propose de procéder à main levée pour les autres collègues. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non participations au vote ? Adopté. Merci. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

PROCEDE dans un premier temps à l'élection des membres en qualité d'élus au conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération par un scrutin uninominal groupé à bulletin secret.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

NOMBRE DE BULLETINS : 50

BULLETINS BLANCS OU NULS : 1

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 49

MAJORITE ABSOLUE : 25

PRENOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS (En chiffres)
Monsieur Thierry KOVACS	49
Monsieur Christophe CHARLES	49
Monsieur Philippe MARION	47
Madame Sophie PORNET	48
Madame Hilda DERMIDJIAN	45
Madame Anny GELAS	47
Madame Florence DAVID	9

PROCEDE dans un second temps à l'élection des membres des trois autres collèges.

Résultat de l'élection :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages l'ensemble des candidats est élu.

PROCLAME comme membres au conseil d'administration de l'office public de l'habitat Advivo les personnes suivantes :

Six membres en qualité d'élus au conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération :

Monsieur Thierry KOVACS
Monsieur Christophe CHARLES
Monsieur Philippe MARION
Madame Sophie PORNET
Madame Hilda DERMIDJIAN
Madame Anny GELAS

Six membres en qualité de personnalités qualifiées :

Madame Christelle SORET
Madame Malika LAROUÏ
Monsieur Manuel BELMONTE
Monsieur Norbert GARROUX
Monsieur Francis GARRIC
Monsieur Alain DURAND

Trois membres en qualité d'élus d'une collectivité ou d'un EPCI autre que Vienne Condrieu Agglomération,

Monsieur Daniel ANGONIN
Madame Christelle GRANGEOT
Madame Martine FAÏTA

Deux membres en qualité de représentants d'associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisés :

Madame Sylvia SATELMECHIAN
Madame Laurie LEMAIRE

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

18. ADMINISTRATION GENERALE – Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du Syndicat mixte des Rives du Rhône (SMRR)

Thierry KOVACS : « Pour faire suite aux élections municipales de mars et de juin 2020 et à l'installation du nouveau conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération, l'Agglo doit délibérer pour désigner ses représentants au sein du Syndicat Mixte des Rives du Rhône dont elle est membre.

Ce syndicat qui est composé de six établissements publics de coopérations intercommunales situés sur 5 départements (Ardèche – Drôme – Isère – Loire --Rhône) est compétent pour l'élaboration et le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (Scot). Ces établissements publics de coopérations intercommunales sont les communautés de communes Entre Bièvre et Rhône, du Val d'Ay, du Pilat Rhodanien, Porte de DrômeArdèche et des communautés d'Agglomération Annonay Rhône Agglo ainsi que Vienne Condrieu Agglomération.

L'Agglo y est représentée par 23 délégués titulaires et 23 délégués suppléants.

Il convient de désigner ces représentants dans le cadre d'une élection à scrutin secret et à la majorité absolue. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue au bout de deux tours de scrutin, le troisième tour est acquis à la majorité relative. En cas d'égalité de voix, c'est le candidat le plus âgé qui est élu.

Le bureau vous propose :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Thierry KOVACS	Laurent SOY
Alain ORENGIA	Blandine VIDOR
Anne-Marie DUPHOT	Christian JANIN
Christophe BOUVIER	Aïcha GACEM
Christophe CHARLES	Gérard LOCATELLI
Gilbert DREVON	Raymond CARCEL
Christian FANGET	Frédéric BELMONTE
Max KECHICHIAN	Houari RACHEDI
Pascal CHANEAC	Christian PETREQUIN
Carole VICIANA	Dominique JESTIN
Nicolas HYVERNAT	Joëlle PAOLUCCI
Luc THOMAS	Thibald ABEILLON
Joël DURAND	Cédric BON
Frédéric DUBOUCHET	Charles TODARO
Martine FAÏTA	Bayram DINDAR
Pierre PELOUX-PRAYER	Christian BOREL
Claudine PERROT-BERTON	Jean TISSOT
Jean-Jacques PLASSON	Marine MATA
Christophe GONON	Karinne DAVID
Yves RACHEDI	Michel DELORME
Pierre CHARMY	Michel CHARMET
Marc DELEIGUE	Gilbert CHAVAS
Fabien KRAEHN	Lucien BRUYAS

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Il n'y en a pas ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Non participations au vote ? Adoptée, merci. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PROCEDE à l'élection des délégués titulaires et suppléants au sein du comité syndical du Syndicat Mixte des Rives du Rhône.

Après accomplissement des formalités réglementaires, la représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du Syndicat Mixte des Rives du Rhône est fixée comme suit :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Thierry KOVACS	Laurent SOY
Alain ORENGIA	Blandine VIDOR
Anne-Marie DUPHOT	Christian JANIN
Christophe BOUVIER	Aïcha GACEM
Christophe CHARLES	Gérard LOCATELLI
Gilbert DREVON	Raymond CARCEL
Christian FANGET	Frédéric BELMONTE
Max KECHICHIAN	Houari RACHEDI
Pascal CHANEAC	Christian PETREQUIN
Carole VICIANA	Dominique JESTIN
Nicolas HYVERNAT	Joëlle PAOLUCCI
Luc THOMAS	Thibald ABEILLON
Joël DURAND	Cédric BON
Frédéric DUBOUCHET	Charles TODARO
Martine FAÏTA	Bayram DINDAR
Pierre PELOUX-PRAYER	Christian BOREL
Claudine PERROT-BERTON	Jean TISSOT
Jean-Jacques PLASSON	Marine MATA
Christophe GONON	Karinne DAVID
Yves RACHEDI	Michel DELORME
Pierre CHARMY	Michel CHARMET
Marc DELEIGUE	Gilbert CHAVAS
Fabien KRAEHN	Lucien BRUYAS

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

19. ADMINISTRATION GENERALE – Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du Syndicat Mixte de Transports pour l'Aire Métropolitaine Lyonnaise

Thierry KOVACS : « Ce syndicat, de type loi Solidarité et Renouvellement Urbains pour l'aire métropolitaine Lyonnaise a été créé en 2012. Il a pour objet de contribuer à la mise en œuvre des services performants répondant aux besoins de mobilité des habitants et activités de son périmètre d'intervention, par toute action favorisant l'intermodalité, l'attractivité des modes de transports collectifs et le développement de l'écomobilité : covoiturage, autopartage, modes doux...

Il est composé, outre de l'Agglo, de la Région Auvergne Rhône Alpes, de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère, de la Communauté d'Agglomération de Saint-Etienne Métropole et du SYTRAL (Autorité Organisatrice des Transports Urbains compétente sur le territoire du Grand Lyon).

Vienne Condrieu Agglomération dispose de 2 sièges de titulaire et de 2 sièges de suppléant au sein du comité syndical de ce syndicat pour lequel il convient de désigner les représentants.

Le Syndicat Mixte de Transports pour l'Aire Métropolitaine Lyonnaise étant un syndicat mixte « ouvert » (présence de la Région et du SYTRAL), les statuts déterminent en principe les conditions de désignation des délégués des communes et des EPCI chargés de les représenter (art. L.5721-2 du CGCT). Cependant les statuts du présent syndicat ne prévoient pas de modalités particulières pour la désignation des représentants par Vienne Condrieu Agglomération.

On vous propose :

Délégués titulaires :	Délégués suppléants :
Christophe BOUVIER	Marc DELEIGUE
Nicolas HYVERNAT	Jean-Claude LUCIANO

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Il n'y en a pas ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Non participations au vote ? Adoptée, merci. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PROCÈDE à l'élection des délégués titulaires et suppléants au sein du Comité syndical du syndicat mixte de transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise.

Après accomplissement des formalités réglementaires, la représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du présent syndicat est fixée comme suit :

Délégués titulaires :	Délégués suppléants :
Christophe BOUVIER	Marc DELEIGUE
Nicolas HYVERNAT	Jean-Claude LUCIANO

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

20. ADMINISTRATION GENERALE – Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du Syndicat Isérois des Rivières-Rhône Aval (SIRRA)

Thierry KOVACS : « Ce syndicat mixte ouvert, créé le 1^{er} janvier 2019, a pour vocation d'exercer la compétence relative à la GEMAPI et des autres missions relatives à la gestion du grand cycle de l'eau sur les bassins versants des affluents isérois du Rhône à l'aval de Lyon.

Il est composé de 5 EPCI dont Vienne Condrieu Agglomération et du Département de l'Isère. Ce syndicat couvre l'intégralité des communes iséroises de l'Agglomération.

Conformément aux statuts du SIRRA, Vienne Condrieu Agglomération dispose de 7 représentants titulaires et de 7 suppléants.

Le SIRRA étant un syndicat mixte ouvert (présence du Département), les statuts déterminent en principe les conditions de désignation des délégués des communes et des EPCI chargés de les représenter (art. L.5721-2 du CGCT). Cependant les statuts du présent syndicat ne prévoient pas de modalités particulières pour la désignation des représentants par Vienne Condrieu Agglomération.

On vous propose :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Patrick CURTAUD	Maryline SILVESTRE
Martin DAUBREE	Christophe CHARLES
Martine FAÏTA	Roland CONTAMIN
Christian PETREQUIN	Jean-Marc CHARVIN
Christian JANIN	Charles TODARO
Gilbert DREVON	Michel DELORME
Dominique JESTIN	Jean TISSOT

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Il n'y en a pas ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Non participations au vote ? Adoptée, merci. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PROCEDE à l'élection des délégués titulaires et suppléants au sein du Comité du Syndicat Isérois des Rivières – Rhône Aval (SIRRA).

Après accomplissement des formalités réglementaires, la représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du SIRRA est fixée comme suit :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Patrick CURTAUD	Maryline SILVESTRE
Martin DAUBREE	Christophe CHARLES
Martine FAÏTA	Roland CONTAMIN
Christian PETREQUIN	Jean-Marc CHARVIN
Christian JANIN	Charles TODARO
Gilbert DREVON	Michel DELORME
Dominique JESTIN	Jean TISSOT

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

21. ADMINISTRATION GENERALE – Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du Syndicat Mixte du Gier Rhodanien (SyGR)

Thierry KOVACS : « Le SyGR a pour compétence la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI, bloc de compétence n°1) et les compétences du grand cycle de l'eau, complémentaire à la GEMAPI (bloc de compétence n°2). Les compétences du SyGR s'exercent sur le périmètre géographique rhodanien du bassin versant du Gier qui couvre les communes de Trèves, Longes, Echalas, Saint Romain en Gier et Les Haies.

Conformément aux statuts du SyGR, Vienne Condrieu Agglomération dispose :

- pour le bloc de compétence n°1 « GEMAPI » de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants au sein du comité syndical du syndicat.
- pour le bloc de compétence n°2 « hors GEMAPI » de 5 délégués titulaires et de 5 délégués suppléants.

Il convient de désigner ces représentants dans le cadre d'une élection à scrutin secret et à la majorité absolue. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue au bout de deux tours de scrutin, le troisième tour est acquis à la majorité relative. En cas d'égalité de voix, c'est le candidat le plus âgé qui est élu.

Pour le bloc de compétence n°1 GEMAPI	
Délégués titulaires	Délégués suppléants
Virginie OSTOJIC	Tony TORNAMBE
Martin DAUBREE	Hervé PRIVAS

Pour le bloc de compétence n°2 HORS GEMAPI	
Délégués titulaires	Délégués suppléants
Hervé PRIVAS	Gabin GIL
Thierry SALLANDRE	Francis DI ROLLO
Didier TESTE	Sylvain RIVORY
Virginie OSTOJIC	Christophe MARREL
Tony TORNAMBE	Annick GUICHARD

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Il n'y en a pas ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Non participations au vote ? Adoptée, merci. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PROCEDE à l'élection des délégués titulaires et suppléants au sein du Comité syndical du syndicat mixte du Gier Rhodanien (SyGR).

Après accomplissement des formalités réglementaires, la représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du SyGR est fixée comme suit :

Pour le bloc de compétence n°1 GEMAPI	
Délégués titulaires	Délégués suppléants
Virginie OSTOJIC	Tony TORNAMBE
Martin DAUBREE	Hervé PRIVAS

Pour le bloc de compétence n°2 HORS GEMAPI	
Délégués titulaires	Délégués suppléants
Hervé PRIVAS	Gabin GIL
Thierry SALLANDRE	Francis DI ROLLO
Didier TESTE	Sylvain RIVORY
Virginie OSTOJIC	Christophe MARREL
Tony TORNAMBE	Annick GUICHARD

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

22. ADMINISTRATION GENERALE – Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du Syndicat pour la station d'épuration de Givors (SYSEG)

Thierry KOVACS : « Le SYSEG exerce les compétences d'assainissement collectif, d'assainissement non collectif et d'eau pluviale pour les communes d'Echalas, de Loire-sur-Rhône et de Saint-Romain-en-Gier. Vienne Condrieu Agglomération vient donc en représentation substitution de ces communes au sein du syndicat.

Vienne Condrieu Agglomération dispose de 3 sièges de titulaire et de 3 sièges de suppléant au sein du comité syndical du syndicat pour lequel il convient de désigner les représentants dans le cadre d'une élection à scrutin secret et à la majorité absolue. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue au bout de deux tours de scrutin, le troisième tour est acquis à la majorité relative. En cas d'égalité de voix, c'est le candidat le plus âgé qui est élu.

On vous propose :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Alain CLERC	François DAROUX
Gérard MAHINC	Pascal GALAMAND
Roger SIMON	Michelle BOIRON

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Il n'y en a pas ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Non participations au vote ? Adoptée, merci. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PROCEDE à l'élection des délégués titulaires et suppléants au sein du Comité syndical du Syndicat pour la station d'épuration de Givors (SYSEG).

Après accomplissement des formalités réglementaires, la représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du SYSEG est fixée comme suit :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Alain CLERC	François DAROUX
Gérard MAHINC	Pascal GALAMAND
Roger SIMON	Michelle BOIRON

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

23. ADMINISTRATION GENERALE – Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la moyenne vallée du Gier (SIAMVG)

Thierry KOVACS : « Le SIAMVG exerce la compétence transport et traitement des eaux usées pour la commune de Trèves.

Vienne Condrieu Agglomération qui vient en représentation substitution de la commune au sein du syndicat dispose de 2 sièges de titulaire et de 2 sièges de suppléant.

Il convient de désigner ces représentants dans le cadre d'une élection à scrutin secret et à la majorité absolue. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue au bout de deux tours de scrutin, le troisième tour est acquis à la majorité relative. En cas d'égalité de voix, c'est le candidat le plus âgé qui est élu. »

On vous propose :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Erick CHAPELLE	Michel CHARMET
Alain CLERC	Sylvie COSTANZA

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Il n'y en a pas ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Non participations au vote ? Adoptée, merci. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PROCEDE à l'élection des délégués titulaires et suppléants au sein du Comité du syndicat intercommunal pour l'assainissement de la moyenne vallée du Gier (SIAMVG).

Après accomplissement des formalités réglementaires, la représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du SIAMVG est fixée comme suit :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Erick CHAPELLE	Michel CHARMET
Alain CLERC	Sylvie COSTANZA

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

24. ADMINISTRATION GENERALE – Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du Syndicat des eaux des Monts du Lyonnais (SIEMLY)

Thierry KOVACS : « Ce syndicat exerce le service de l'eau potable sur les communes d'Echalas, Longes, Les Haies, Saint-Romain-en-Gier, Trèves et la partie haute des communes d'Ampuis, de Condrieu, Saint-Cyr-sur-le-Rhône, Saint-Romain-en-Gal, Loire-sur-Rhône et Tupin-et-Semons.

L'Agglomération dispose de 16 sièges de titulaire et de 11 sièges de suppléant au sein du comité syndical du syndicat pour lequel il convient de désigner les représentants (deux délégués titulaires et un suppléant par

commune sauf pour les communes desservies partiellement par le réseau du syndicat et disposant de moins de 400 abonnés qui n'ont qu'un seul délégué titulaire et un suppléant).

Il convient de désigner ces représentants dans le cadre d'une élection à scrutin secret et à la majorité absolue. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue au bout de deux tours de scrutin, le troisième tour est acquis à la majorité relative. En cas d'égalité de voix, c'est le candidat le plus âgé qui est élu.

On vous propose

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Gilles TOLLET	Philippe HERARD
Cédric PIZOT	José GARCIA
François DAROUX	Denis NOVE-JOSSERAND
Houari RACHEDI	Jean-Claude FAYA
Bruno GRAPOTTE	Bérangère BONY
Max KECHICHIAN	Fabrice FOND
Pascal GALAMAND	Eric GIRODET
Joël BALLAS	Robert GELAS
Didier TESTE	Roger SIMON
Catherine RODDE	Christophe LACHAUD
Alain GERBAUD	Daniel JAMET
Pierre CHARMY	
Florent VILLARD	
Michel CHARMET	
Tony TORNAMBE	
Jean DEGACHE	

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Il n'y en a pas ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Non participations au vote ? Adoptée, merci. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PROCÈDE à l'élection des délégués titulaires et suppléants au sein du Comité syndical du Syndicat des eaux des Monts du Lyonnais (SIEMLY).

Après accomplissement des formalités réglementaires, la représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du SIEMLY est fixée comme suit :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Gilles TOLLET	Philippe HERARD
Cédric PIZOT	José GARCIA
François DAROUX	Denis NOVE-JOSSERAND
Houari RACHEDI	Jean-Claude FAYA
Bruno GRAPOTTE	Bérangère BONY
Max KECHICHIAN	Fabrice FOND
Pascal GALAMAND	Eric GIRODET
Joël BALLAS	Robert GELAS
Didier TESTE	Roger SIMON
Catherine RODDE	Christophe LACHAUD
Alain GERBAUD	Daniel JAMET
Pierre CHARMY	
Florent VILLARD	
Michel CHARMET	
Tony TORNAMBE	
Jean DEGACHE	

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

25. ADMINISTRATION GENERALE – Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du Syndicat des eaux de Septème, Luzinay, Oytier, Saint-Just-Chaleyssin, Chaponnay

Thierry KOVACS : « Ce syndicat exerce le service de l'eau potable sur notamment les communes de Septème et Luzinay.

Conformément aux statuts du présent syndicat, Vienne Condrieu Agglomération dispose de 4 sièges de titulaire et de 4 sièges de suppléant au sein du comité syndical du syndicat.

Il convient de désigner ces représentants dans le cadre d'une élection à scrutin secret et à la majorité absolue. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue au bout de deux tours de scrutin, le troisième tour est acquis à la majorité relative. En cas d'égalité de voix, c'est le candidat le plus âgé qui est élu.

On vous propose :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Alain CLERC	Pierre Jean JULLIEN
Jack John GAILLARD	Bernard DEVAUX
Gérard LOCATELLI	Gérard BERTINI
Max KECHICHIAN	Fabrice DEGOUTE

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Il n'y en a pas ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Non participations au vote ? Adoptée, merci. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection des délégués titulaires et suppléants au sein du Comité syndical du Syndicat des eaux de Septème, Luzinay, Oytier, Saint-Just-Chaleyssin, Chaponnay.

Après accomplissement des formalités réglementaires, la représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du Syndicat des eaux de Septème, Luzinay, Oytier, Saint-Just-Chaleyssin, Chaponnay est fixée comme suit :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Alain CLERC	Pierre Jean JULLIEN
Jack John GAILLARD	Bernard DEVAUX
Gérard LOCATELLI	Gérard BERTINI
Max KECHICHIAN	Fabrice DEGOUTE

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

26. ADMINISTRATION GENERALE – Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du Syndicat Mixte d'Eau Potable Rhône Sud (SMEP Rhône Sud)

Thierry KOVACS : « Ce syndicat est composé du SIE de Communay et Région, du SIE de la région de Millery Mornant, du SIE des eaux du SIDESOL et de Vienne Condrieu Agglomération (couvrant les communes de Chasse-sur-Rhône et de Loire-sur-Rhône). Il exerce la compétence production de l'eau potable et potabilisation.

Conformément aux statuts du présent syndicat, Vienne Condrieu Agglomération dispose de 2 sièges de titulaire au sein du comité syndical du syndicat.

Il convient de désigner ces représentants dans le cadre d'une élection à scrutin secret et à la majorité absolue. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue au bout de deux tours de scrutin, le troisième tour est acquis à la majorité relative. En cas d'égalité de voix, c'est le candidat le plus âgé qui est élu.

On vous propose

Délégués titulaires
André COMBIER
Guy MARTINET

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Il n'y en a pas ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Non participations au vote ? Adoptée, merci. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PROCEDE à l'élection des délégués titulaires au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte d'Eau Potable Rhône Sud (SMEP Rhône Sud).

Après accomplissement des formalités réglementaires, la représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du comité syndical du SMEP Rhône Sud est fixée comme suit :

Délégués titulaires
André COMBIER
Guy MARTINET

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

27. ADMINISTRATION GENERALE – Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du Syndicat des eaux Chonas, Saint Prim, Saint Clair

Thierry KOVACS : « Ce syndicat qui exerce le service de l'eau potable est à cheval sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération (commune de Chonas l'Amballan) et Entre Bièvre et Rhône Communauté (EBER).

Conformément aux statuts du présent syndicat, Vienne Condrieu Agglomération dispose de 2 sièges de titulaire et de 2 sièges de suppléant au sein du comité syndical du syndicat.

Il convient de désigner ces représentants dans le cadre d'une élection à scrutin secret et à la majorité absolue. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue au bout de deux tours de scrutin, le troisième tour est acquis à la majorité relative. En cas d'égalité de voix, c'est le candidat le plus âgé qui est élu.

On vous propose :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Jean-Jacques PLASSON	Jean PROENÇA
Max KECHICHIAN	Gérard GUIGUE

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Il n'y en a pas ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Non participations au vote ? Adoptée, merci. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PROCEDE à l'élection des délégués titulaires et suppléants au sein du Comité syndical du Syndicat des eaux de Chonas, Saint Prim, Saint Clair.

Après accomplissement des formalités réglementaires, la représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du comité syndical du Syndicat des eaux de Chonas, Saint Prim, Saint Clair est fixée comme suit :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Jean-Jacques PLASSON	Jean PROENÇA
Max KECHICHIAN	Gérard GUIGUE

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Départ de Guy MARTINET qui donne pouvoir à Richard BONNEFOUX

28. ADMINISTRATION GENERALE – Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du Syndicat des eaux Gerbey Bourrassonnes

Thierry KOVACS : « Ce syndicat qui exerce le service de l'eau potable est à cheval sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération (commune de Reventin-Vaugris) et Entre Bièvre et Rhône Communauté (EBER).

Conformément aux statuts du présent syndicat, Vienne Condrieu Agglomération dispose de 2 sièges de titulaire et de 2 sièges de suppléant au sein du comité syndical du syndicat.

Il convient de désigner ces représentants dans le cadre d'une élection à scrutin secret et à la majorité absolue. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue au bout de deux tours de scrutin, le troisième tour est acquis à la majorité relative. En cas d'égalité de voix, c'est le candidat le plus âgé qui est élu.

On vous propose :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Alain ORENGIA	Bertrand AUTISSIER
Max KECHICHIAN	Brice BERTONECHE

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Il n'y en a pas ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Non participations au vote ? Adoptée, merci. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PROCEDE à l'élection des délégués titulaires et suppléants au sein du Comité syndical du Syndicat des eaux de Gerbey Bourrassonnes.

Après accomplissement des formalités réglementaires, la représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du comité syndical du Syndicat des eaux de Gerbey Bourrassonnes est fixée comme suit :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Alain ORENGIA	Bertrand AUTISSIER
Max KECHICHIAN	Brice BERTONECHE

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

29. ADMINISTRATION GENERALE – Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein de l'Établissement Public Ouest Rhône Alpes (EPORA)

Thierry KOVACS : « Pour rappel, l'EPORA est un établissement public foncier d'Etat qui aux côtés des collectivités, met en place des stratégies foncières afin de recycler et mobiliser du foncier en faveur du développement de l'habitat, de l'activité économique ainsi qu'à titre subsidiaire, en faveur de la préservation des espaces naturels et agricoles.

Vienne Condrieu Agglomération dispose d'un siège de titulaire et d'un siège de suppléant au sein du conseil d'administration pour lequel il convient de désigner les représentants.

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Thierry KOVACS	Christophe BOUVIER

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Il n'y en a pas ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Non participations au vote ? Adoptée, merci. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** (Mme Florence DAVID ne prend pas part au vote) :

DESIGNE comme membres au conseil d'administration d'EPORA les personnes suivantes, après accomplissement des formalités réglementaires :

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Thierry KOVACS	Christophe BOUVIER

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

30. ADMINISTRATION GENERALE – Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Pilat

Thierry KOVACS : « Pour faire suite aux élections municipales de mars et de juin 2020 et à l'installation du nouveau conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération, l'Agglo doit délibérer pour désigner ses représentants au sein du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat dont elle est membre.

Selon le Code de l'environnement, le Parc naturel régional du Pilat a pour objet de :

- Protéger et valoriser les patrimoines naturels et culturels, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages ;
- Contribuer à l'aménagement du territoire ;
- Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;
- Assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et contribuer à des programmes de recherche.

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat est chargé de la gestion et de l'animation du Parc naturel régional. Il met en œuvre la Charte. Il veille au respect des engagements des signataires de la Charte. Dans le cadre fixé par celle-ci, et conformément à la réglementation en vigueur, il assure sur le territoire du Parc la cohérence et la coordination des actions de protection, de mise en valeur, de gestion, d'animation et de développement menées par ses partenaires.

Dix communes de Vienne Condrieu Agglomération sont adhérentes au syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat (Longes, Trèves, Les Haies, Tupin et Semons, Ampuis, Condrieu, Saint Cyr sur le Rhône, Saint-Romain-en Gal, Echallas, Loire sur Rhône).

5 communes au choix parmi ces 10 communes sont représentées directement au comité syndical et doivent désigner 5 délégués titulaires (1 pour chacune des 5 communes) et 5 suppléants (idem).

Vienne Condrieu Agglomération désigne les autres représentants soit 6 délégués titulaires et 6 suppléants pour siéger au syndicat mixte du parc. Il s'agit de 5 délégués titulaires et 5 suppléants éventuellement issus des 5 autres communes non représentées directement et 1 délégué titulaire et 1 suppléant pour Vienne Condrieu Agglomération (issu d'une commune du Parc ou non).

Le syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat étant un syndicat mixte « ouvert » (présence de la Région et de deux Départements), les statuts déterminent en principe les conditions de désignation des délégués des communes et des EPCI chargés de les représenter (art. L.5721-2 - CGCT). Cependant les statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat ne prévoient pas de modalités particulières pour la désignation des représentants par Vienne Condrieu Agglomération.

On vous propose :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Sylvie THETIER	Ludovic DUFRESNE
Thierry RAULET	Rose Marie PERRIN
Jacqueline ASSENAULT	Caroline DUC
Lucien BRUYAS	Marie-Françoise BONNARD
Laurent SOY	Jean-Rémi JUTHIER
Luc THOMAS	Isidore POLO

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Il n'y en a pas ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Non participations au vote ? Adoptée, merci. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PROCEDE à l'élection des délégués titulaires et suppléants au sein du Comité syndical du syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat.

La représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat est fixée comme suit :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Sylvie THETIER	Ludovic DUFRESNE
Thierry RAULET	Rose Marie PERRIN
Jacqueline ASSENAULT	Caroline DUC
Lucien BRUYAS	Marie-Françoise BONNARD
Laurent SOY	Jean-Rémi JUTHIER
Luc THOMAS	Isidore POLO

RAPPELLE qu'en complément les communes ont désigné les représentants suivants :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Cédric PIZOT	José GARCIA
Michel CHARMET	Patrick ROLLE
Nathalie JOURNOUD	Marc LECONTE
Christophe GONON	Martin DAUBRÉE
Thibald ABEILLON	Robert GELAS

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

31. ADMINISTRATION GENERALE – Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein du Syndicat Mixte Pôle Métropolitain

Thierry KOVACS : « Le Syndicat Mixte Pôle Métropolitain a été créé par arrêté inter-préfectoral en 2012 afin de favoriser la coopération entre les agglomérations de Lyon, Saint Etienne, Vienne et Porte de l'Isère. A sa création, ce syndicat mixte regroupait la Communauté Urbaine de Lyon, les Communautés d'Agglomération de Saint Etienne Métropole, Porte de l'Isère et du Pays Viennois. La Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône et la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais ont rejoint la coopération métropolitaine en intégrant le Syndicat Mixte en 2016.

Le pôle métropolitain est un espace collaboratif entre les principales agglomérations de l'aire métropolitaine lyonnaise. Il a notamment pour objectif de développer les synergies et de renforcer l'attractivité de ce bassin de vie de 2 millions d'habitants. Dans le cadre du Pôle Métropolitain, des projets sont menés conjointement dans les domaines de l'économie, de la culture, du tourisme, de l'aménagement et de la mobilité.

Le Conseil Métropolitain est composé de délégués élus par les organes délibérants de chacun des membres du Pôle Métropolitain.

Vienne Condrieu Agglomération dispose de 9 sièges au sein du Syndicat Mixte.

On vous propose :

- Thierry KOVACS
- Patrick CURTAUD
- Jean-Yves CURTAUD
- Christian BOREL
- Guy MARTINET
- Claudine PERROT BERTON
- Martine FAITA
- Christophe BOUVIER
- Nicolas HYVERNAT

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Il n'y en a pas ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Non participations au vote ? Adoptée, merci. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

DESIGNE, après accomplissement des formalités réglementaires, comme représentants de Vienne Condrieu Agglomération au sein du Conseil Métropolitain du Pôle Métropolitain les personnes suivantes:

- Thierry KOVACS
- Patrick CURTAUD
- Jean-Yves CURTAUD
- Christian BOREL
- Guy MARTINET
- Claudine PERROT BERTON
- Martine FAITA
- Christophe BOUVIER
- Nicolas HYVERNAT

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

32. ADMINISTRATION GENERALE – Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au sein des instances politiques du Plan départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des personnes Défavorisées en Isère (PALHDI)

Thierry KOVACS : « La loi du 31 mai 1991 visant à la mise en œuvre du Droit au Logement oblige chaque département à se doter d'un Plan départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des personnes Défavorisées (PDALPD). En Isère, il s'agit du Plan départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des personnes Défavorisées en Isère (PALHDI).

Co-piloté par l'Etat et le Conseil Départemental de l'Isère, ce plan partenarial définit les mesures à mettre en place pour permettre aux personnes en difficulté d'accéder à un logement ou de s'y maintenir.

Vienne Condrieu Agglomération est représentée au sein des instances politiques du PALHDI par un représentant qu'il convient de désigner.

On vous propose Christophe CHARLES dan sa qualité de Vice-Président en charge de la politique de l'Habitat.

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Il n'y en a pas ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Non participations au vote ? Adoptée, merci. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

DESIGNE comme représentant de Vienne Condrieu Agglomération au sein des instances politiques du Plan départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des personnes Défavorisées en Isère (PALHDI) la personne suivante, après accomplissement des formalités réglementaires :

- Monsieur Christophe CHARLES

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

33. ADMINISTRATION GENERALE – Représentation de Vienne Condrieu Agglomération à l'Agence d'Urbanisme de l'aire Métropolitaine Lyonnaise

Thierry KOVACS : « L'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise est un centre de ressources et d'expertises dans les domaines de la planification, du projet urbain et de l'observation. C'est un partenaire privilégié pour aider les collectivités dans la définition et la mise en œuvre de leur politique d'aménagement et de développement.

On vous propose Michèle CEDRIN.

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Il n'y en a pas ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Non participations au vote ? Adoptée, merci. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

DESIGNE comme membre de l'assemblée générale de l'Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine Lyonnaise la personne suivante, après accomplissement des formalités réglementaires :

- Madame Michèle CEDRIN

AUTORISE Le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

34. ADMINISTRATION GENERALE – Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Lucien HUSSEL de Vienne

Thierry KOVACS : « La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires prévoit la mise en place des conseils de surveillance avec des missions, une composition et un mode de fonctionnement. Le décret n°2010-361 du 8 avril 2010 précise les modalités de désignation des membres des conseils de surveillance.

L'Agglomération dispose de deux sièges au sein du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Lucien HUSSEL de Vienne pour lequel il convient de désigner les représentants.

On vous propose Christian JANIN et Christian PETREQUIN

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Il n'y en a pas ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Non participations au vote ? Adoptée, merci. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

DESIGNE comme membres du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Lucien HUSSEL de Vienne les personnes suivantes, après accomplissement des formalités réglementaires :

Représentants :
Christian JANIN
Christian PETREQUIN

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

35. ADMINISTRATION GENERALE – Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au Conseil de Surveillance de l'hôpital de Condrieu

Thierry KOVACS : « La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires prévoit la mise en place des conseils de surveillance avec des missions, une composition et un mode de fonctionnement. Le décret n°2010-361 du 8 avril 2010 précise les modalités de désignation des membres des conseils de surveillance.

L'Agglomération dispose d'un siège au sein du conseil de surveillance de l'hôpital de Condrieu pour lequel il convient de désigner le représentant.

Le bureau propose la candidature de Claudine PERROT-BERTON.

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Il n'y en a pas ? Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Non participations au vote ? Adoptée, merci. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

DESIGNE comme membre au Conseil de Surveillance de l'hôpital de Condrieu la personne suivante, après accomplissement des formalités réglementaires :

Représentant
Claudine PERROT-BERTON

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

36. ENVIRONNEMENT – Transition énergétique : Autorisation d'occupation temporaire pour l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur le futur parking en ouvrage de l'Espace Saint Germain

Denis PEILLOT : « Avant de proposer ces deux délibérations, je voudrais remercier grandement mon prédécesseur pour avoir initié ce grand et important sujet de climat, de la transition énergétique et de la sensibilité aux impacts environnementaux. Donc Isidore, je prends le flambeau avec enthousiasme et t'assure de prendre la suite du mieux possible. Un grand merci à toi Isidore.

Donc la délibération n°36 concernant la transition énergétique, comme vous le savez Vienne Condrieu Agglomération est impliquée dans une démarche de Territoire à Energie Positive.

Dans ce cadre, elle s'emploie à développer fortement la production d'énergie renouvelable sur le territoire. Cela passe notamment par l'installation de centrales photovoltaïques dans ses projets et sur son patrimoine. Des partenariats avec des tiers investisseurs ont déjà permis de concrétiser plusieurs projets photovoltaïques sur le territoire.

L'Agglo a décidé de la construction d'un parking en ouvrage à Vienne, dans l'espace Saint Germain, principal espace tertiaire du territoire.

Ce parking en R+4 qui accueillera 280 véhicules sera livré au premier trimestre 2022.

Le dernier étage du parking sera constitué de poutres métalliques pouvant supporter l'installation de panneaux photovoltaïques. Afin de répondre aux exigences architecturales, les panneaux devront permettre une couverture complète masquant les véhicules.

La surface exploitable en toiture pour la pose d'équipements photovoltaïques sera d'environ 2 000 m².

Vienne Condrieu Agglomération souhaite autoriser un opérateur à occuper la toiture du futur parking en ouvrage de l'espace Saint Germain en vue d'installer et exploiter des panneaux photovoltaïques de la meilleure capacité possible.

L'Agglo attribuera à l'opérateur retenu, moyennant le versement d'une redevance, une autorisation temporaire d'occupation de domaine public sur son domaine, afin de permettre à ce dernier d'installer sous sa propre responsabilité et sous sa propre maîtrise d'ouvrage, une ou plusieurs unités de production d'énergie photovoltaïque. »

Thierry KOVACS : « Merci Denis, merci d'avoir cité Isidore pour le travail qu'il a accompli. Je voudrais associer aussi l'ensemble des autres élus parce que c'est une construction collective avec des choix budgétaires. Remercier également nos services et en particulier Mustapha L'HAOUA puisque les élus et les services sommes convaincus de cette nécessité d'être exemplaire dans ce domaine. Et c'est ce que nous allons essayer de continuer de faire. Est-ce qu'il y a des questions ? Isidore. »

Isidore POLO : « Ce n'est pas une question en soi mais je voudrais souligner le plaisir que j'ai eu à travailler avec l'équipe environnementale et je souhaite à mon successeur qu'il ait autant de plaisir que moi parce que je pense que c'est un domaine que l'on ne peut plus ignorer aujourd'hui. C'est tout ce que je voulais dire et merci à toute l'équipe de Vienne Condrieu Agglomération. »

Thierry KOVACS : « Merci à toi. Nous n'avons pas à rougir de ce qui a été fait en terme de station d'épuration, photovoltaïque, je crois qu'on n'est pas en retard et il nous faut continuer d'être en avance.

Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non participations au vote ? Adoptée, merci. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le lancement d'une consultation pour la délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire pour l'installation et exploitation de panneaux photovoltaïques sur le futur parking en ouvrage de l'espace Saint Germain.

AUTORISE le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

37. ENVIRONNEMENT – Transition Energétique : avis dossier enquête publique projet de méthanisation agricole AGROMETHA

Denis PEILLOT : Depuis 2012, dans le cadre du volet Agriculture de son Plan Climat Energie Territorial, l'agglo soutient l'émergence et accompagne un projet de méthanisation qui participe aux objectifs de développement des énergies renouvelables locales.

Identifié dans le projet TEPOS (Territoire à Energie Positive), le projet de méthanisation agricole AGROMETHA est prévu sur la commune d'Eyzin Pinet.

Porté par un groupement de 32 exploitations agricoles, le coût du projet est estimé à près de 11 millions d'euros. Vienne Condrieu Agglomération s'est prononcée par délibération du 18/12/2018 pour une aide de 185 000 € sur les 2,185 M€ de subvention publique (Département, Région, Feder, Ademe).

Le projet a fait l'objet d'une concertation volontaire de la part de la société AGROMETHA avec notamment la tenue d'une réunion publique dès le 27 Novembre 2019.

Le projet vient de rentrer dans la phase d'enquête publique qui se déroule du 22 juin au 22 juillet 2020 suite au dépôt par la société AGROMETHA d'une demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter une unité de méthanisation agricole sur la commune d'Eyzin-Pinet.

Vienne Condrieu Agglomération est sollicitée pour émettre un avis au plus tard pour le 5 août 2020.

Ainsi, après avoir pris connaissance des éléments de l'enquête publique, les observations suivantes peuvent être faites :

- Le projet Agrometha permet de pérenniser 31 exploitations agricoles de notre territoire avec une diversification de leurs activités et apport d'un revenu complémentaire, dans un contexte difficile c'est un avantage très favorable.
- Le projet participe grandement aux objectifs de transition énergétique du territoire en produisant du biogaz et en le valorisant en biométhane, injecté dans le réseau GRDF de l'Agglomération de Vienne Condrieu
- Il répond aux enjeux de la protection de la ressource en eau et apporte une solution opérationnelle au traitement des déchets fermentescibles du territoire
- Les mesures de mise en œuvre du projet ainsi que son exploitation sont sérieuses et documentées.
- Les études d'impacts et de danger ainsi que l'évaluation des risques sanitaires ne présentent pas de problématique particulière.

Aussi, il est proposé d'émettre un avis favorable. »

Christian JANIN : « Pour le moment tout se passe bien, l'enquête publique est en cours. On a eu que très peu de contributions mis à cette enquête publique. Il y a eu une réunion publique qui a eu lieu au mois de novembre. Il y a eu une explication du projet. A la fin, c'est que nous avons demandé aux agriculteurs de se lever pour que l'assistance puisse voir quels étaient les agriculteurs qui participaient et là finalement la réponse du public a été de les applaudir. J'ai trouvé que cela valait un bon soutien à ce projet là. Je pense que ce projet va permettre de pérenniser toutes les exploitations agricoles parce qu'aujourd'hui en vendant la matière noble c'est-à-dire la viande, le lait tout cela, ils n'arrivent pas à vivre et en vendant les déchets cela va permettre de pérenniser tous ces agriculteurs. Donc c'est bien pour le territoire. »

Florence DAVID : « C'était pour l'épandage du digestat, c'est les mêmes 31 exploitations que celles qui faisaient au départ ?

Thierry KOVACS : « Oui »

Florence DAVID : « Et il est prévu d'augmenter encore ? de pouvoir associer d'autres agriculteurs au fur et à mesure ? »

Christian JANIN : « C'est-à-dire qu'il faut qu'ils fassent partie de la société, qu'ils amènent des entrants et c'est ceux qui les amènent pour les répandre sur leur exploitation. Et là dans le périmètre d'exploitation ça rayonne sur plusieurs communes. »

Thierry KOVACS : « D'autres questions ? Non. Des abstentions ? Des non participations au vote ? Avis favorable unanime. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

EMET un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la société AGROMETHA, en vue d'exploiter une unité de méthanisation agricole sur la commune d'Eyzin-Pinet.

FAIT PART du soutien de Vienne Condrieu Agglomération pour cette initiative.

AUTORISE le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

38. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Cession de terrain sur la zone d'activités du Rocher à l'entreprise SYRIUS

Martine FAÏTA : « Bonjour chers collègues, merci de m'avoir confié l'économie. J'y mettrais toute mon énergie positive et surtout j'espère que l'on va démontrer à l'agglo qu'environnement, économie et industrie c'est compatible.

Vienne Condrieu Agglomération commercialise la zone d'activités du Rocher sur la commune d'Estrablin, à vocation artisanale et industrielle. Les travaux ont permis de réaliser 21 lots.

La Société SYRIUS a fait part de son souhait de se porter acquéreur du terrain représentant le lot n°18 d'une superficie d'environ 1 496 m² afin de pouvoir développer son activité de maintenance de portes industrielles. Le projet de l'entreprise correspond à la vocation du site.

Comme tous les établissements implantés dans cette zone, la Société SYRIUS mettra sa toiture à disposition d'ENGIE pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

La zone est en train de bien se remplir. Les constructions vont commencer pour plusieurs entreprises et il reste encore des petits lots. »

Thierry KOVACS : « Ça se commercialise bien. On a 8 ventes, et on a 5 autres lots sous compromis. Il y a une vente validée.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Non participations au vote ? Adoptée, merci. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la cession du terrain composant le lot 18, cadastré AB 420 d'une surface d'environ 1 496 m² situé sur la zone du Rocher à Estrablin, à la Société SYRIUS, représentée par M. Jean-Christophe CHAUVREIS domicilié 1 chemin des artisans à Monstereux-Milieu (38122), ou toute personne morale ou physique qui se substituerait, moyennant le prix de 50 € HT le m².

AUTORISE le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

39. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Commerce - Soutien 2020 aux associations de commerçants

Fabien KRAEHN : « Bonjour chers collègues. Déjà je tenais à m'excuser de mon retard. En ce qui concerne cette délibération : les associations de commerçants sont reconnus comme des acteurs économiques importants. Ils participent à la dynamisation et l'émergence de projets collectifs et d'animation du tissu économique.

Aujourd'hui on compte 10 associations de commerçants et d'artisans sur le territoire et aujourd'hui, il y en a 6 qui nous sollicitent pour cofinancer à part égale des communes leurs projets.

Vous avez un tableau qui récapitule les subventions qui sont demandées et un rappel rapide des manifestations et projets qui sont proposés.

Les subventions seront inscrites sur le budget 2020. Il est donc proposé de soutenir ces associations. »

Association	Subvention Agglo	Manifestations/Projets
ARTICOM	2 500 €	Semaine commerciale, manifestation du 8 décembre avec marché de Noël, travail avec les écoles
CAP COMMERCE	1 500 €	Destination shopping (11/12/13 sept) ; Téléthon 16 nov Fêtes de fin d'années avec marché de Noël (19/20/21 dec) ; supports de com
UCAEP	500 €	Manifestation du 8 décembre : spectacle et communication
Les forces vives de Septème	1 100 €	Animations école/ métiers de commerçants et page Facebook
ACAL	500 €	Plan de communication digitale
VAC	20 000 €	Les 2J (Braderie les 3/4 juillet) ; soirée économique (4 novembre) : soirée de coaching/formation technique ; petits déjeuners réseaux (tous les mois) ; foire (octobre) ; fêtes de fin d'année Supports de com : films promotionnels, site internet, Facebook, print ...

Thierry KOVACS : « Des questions ? Il n'y en a pas. Qui a des oppositions ? Des abstentions ? Non participations ? Adoptée. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE l'octroi d'une subvention aux associations suivantes :

Association	Subvention Agglomération
ARTICOM	2 500 €
CAP COMMERCE	1 500 €
UCAEP	500 €
Les forces vives de Septème	1 100 €
ACAL	500 €
VAC	20 000 €

Les crédits sont inscrits au budget 2020 (antenne : 6230 ; nature : 6574).

AUTORISE le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

40. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Attribution des aides directes aux acteurs du tourisme en complément du Fond régional d'urgence Tourisme et Hébergement

Christian BOREL : « Monsieur le Président, chers collègues, vous allez devoir approuver l'octroi d'une subvention aux entreprises dont vous avez la liste.

Les secteurs du tourisme et de la restauration font partie des domaines les plus touchés par la crise. Dans le cadre du plan de relance économique du territoire, l'agglomération a décidé d'abonder au fond d'urgence régional dédié à ces secteurs à hauteur de 180 000 € mais aussi d'apporter une aide supplémentaire correspondant à 50% de l'aide versée par la Région.

Ce dispositif permet aux entreprises de bénéficier d'une aide pouvant aller jusqu'à 7 500 €. Il s'agit d'une subvention qui n'aura pas à être remboursée et qui vise à soulager la trésorerie des entreprises qui portent des investissements.

Depuis la mise en place du dispositif, vingt entreprises en ont déjà bénéficié.

La délibération propose d'aider 20 nouvelles entreprises. Ce dispositif est mobilisable par les entreprises jusqu'au 31 août. »

Thierry KOVACS : « Merci. Voilà cela fait une quarantaine d'entreprises depuis le début. Presque 100 000 euros pour soulager celles-ci pour prendre en charge le capital de leurs emprunts, réduire leurs dépenses.

Des interventions ? Des questions ? Oui Christian. »

Christian JANIN : « Si je comprends bien, c'est le total de l'aide régionale plus l'aide de l'Agglo. C'est la somme des deux ? »

Thierry KOVACS : « Non, dans la colonne tu as l'aide régionale 5 000 € et nous, on abonde 2 500 € supplémentaires. Ça fait 7 500 € sauf pour un certain nombre. On va jusqu'à 7 500 € sur le capital des emprunts de mars à décembre de mémoire. Certains ont des emprunts plus importants. Ils n'atteignent pas les 7 500 et donc ils ont un peu moins. D'où la différence sur quelques entreprises.

D'autres questions ? Je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Des non participations au vote ? Adoptée. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE l'octroi d'une subvention aux entreprises suivantes :

Entreprises	SIRET	Subvention versée par Vienne Condrieu Agglomération
LA BRASSERIE D'ALICE	80965717400011	2 500,00 €
RESTAURATION PARTENAIRES	79162375400011	2 500,00 €
EJHM	84846046500018	2 500,00 €
CUISINE ET ZINC	84445456100011	2 296,50 €
NICOLY	83487326700019	2 500,00 €
SARL LE REVENTEL	49455264900019	1 374,50 €
SARL MONNIN	81970352100016	2 500,00 €
NEUF DEVELOPPEMENT	82834607200014	2 500,00 €
FERLY	52162962600016	2 500,00 €
GARANDEL	80228281400010	2 500,00 €
MADE IN ITALY	83515084800017	2 500,00 €
ORIGIMEL	83361755800014	2 500,00 €
AMK IMMO	87761689600016	2 500,00 €
VIGUSOR	50265340500014	2 500,00 €
LES SIMONES	82437394800010	1 886,50 €
LA ROMAINE	49159476800013	2 500,00 €
GAY DORIAN	82526507700016	2 500,00 €
SARL CLUSEL CAMBERABERO	49845940300016	2 500,00 €
BARS ET GOURMETS	82186459200018	2 500,00 €
LE ROC DE SAINT-ROMAIN	84999093200022	2 500,00 €

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

41. AMENAGEMENT URBAIN – Urbanisme : Droit de préemption urbain sur la commune de Saint Romain en Gal

Thierry KOVACS : « Sur cette délibération normalement c'est notre Vice-Président qui doit présenter mais s'agissant de sa commune, je vous présente cette délibération.

Vienne Condrieu Agglomération exerce la compétence "Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale". Cette compétence emporte automatiquement celle du Droit de Préemption Urbain (DPU), ces deux compétences étant indissociables.

Suite à l'approbation du PLU de la commune de Saint-Romain-en-Gal, le Conseil communautaire du 28 janvier 2020 a instauré le DPU sur les zones U du PLU et le DPU renforcé sur les zones Ua et Ub du PLU.

Par courrier en date du 06 juillet 2020, la Commune de Saint-Romain-en-Gal a saisi l'Agglo pour lui demander d'annuler le DPU renforcé sur les zones Ua et Ub du PLU. Cela traduit la volonté qui est la nôtre d'accompagner les communes dans ce qu'elles souhaitent. La commune souhaite ne pas exercer ce droit de préemption urbain renforcé ainsi, il est proposé au Conseil Communautaire d'annuler la délibération du 28 janvier 2020 et d'instaurer par la présente délibération le DPU sur les zones Ua et Ub du PLU et d'annexer la présente délibération au PLU communal.

Des commentaires ? Il n'y en a pas. Des oppositions ? Des abstentions ? Non participation au vote ? Adoptée. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

ANNULE la délibération n°20-14 du conseil communautaire du 28 janvier 2020 instituant le droit de préemption urbain et le droit de préemption urbain renforcé sur la commune de Saint-Romain-en-Gal,

INSTITUE le droit de préemption urbain sur les zones urbaines (U) du PLU la commune de Saint-Romain-en-Gal.

AUTORISE le Président à notifier cette délibération aux organismes et services mentionnés à l'article R211-3 du Code de l'Urbanisme.

La présente délibération sera annexée au PLU et fera l'objet d'une mention dans deux journaux diffusés dans le département. Elle sera affichée à la mairie de Saint-Romain-en-Gal et au siège de Vienne Condrieu Agglomération pendant un mois. Le dossier s'y rapportant est tenu à la disposition du public (aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux) à la Mairie de Saint-Romain-en-Gal et au siège de l'Agglomération à la Direction de l'Aménagement Urbain, à l'Espace Saint-Germain, 30, avenue Général Leclerc, Immeuble Antarès, 38200 VIENNE.

AUTORISE le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

42. VOIRIE – Mise en œuvre du plan de déplacement urbain (PDU) : subvention d'équipement versée au SIRRA

Richard BONNEFOUX : « Monsieur le Président, chers collègues, je vous remercie d'abord de m'avoir confié la voirie. Je remercie aussi Christian JANIN pour l'action qu'il a accompli pendant les 6 précédentes années. C'est une délégation importante la voirie. Je sais qu'il y a beaucoup d'attente, notamment de nombreux maires sur cette délégation et j'espère être à votre écoute pour essayer d'aller au bout de tous les projets.

Je voulais vous dire également que l'on ne va pas refaire, comme l'a dit le Président, toutes les routes d'Ampuis. Donc ne vous inquiétez pas on pensera à l'ensemble du territoire. Même si je l'espère, on aura l'occasion d'inaugurer une voirie qui a été refaite dernièrement sur Ampuis notamment sur le bord du Rhône qui devrait être terminée au mois d'octobre. C'est un projet initié depuis très longtemps.

Pour cette délibération, c'est la mise en œuvre du déplacement urbain (PDU).

Deux modes de financement ont été retenus pour les opérations qui contribuent à la mise en œuvre du programme d'actions défini dans le Plan de Déplacements Urbains de l'Agglo :

- soit Vienne Condrieu Agglomération est maître d'ouvrage, elle assure alors entièrement le financement des opérations de travaux
- soit c'est une commune qui conduit les études et les travaux, la participation de la communauté d'agglomération est alors arrêtée à 50 % de la part restant à la charge de ladite commune.

Le Syndicat Isérois des Rivières Rhône-Aval (SIRRA) porte un projet de restauration hydromorphologique de la Gère sur la commune d'Eyzin-Pinet. Dans le cadre de cette opération, une passerelle piétonne de type himalayenne sera mise en place, en aval du passage à gué du Recourt permettant aux piétons de franchir la Gère à la demande répétée des riverains. Le projet est situé sur un itinéraire du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (sentier de la Tour).

Le SIRRA assure la maîtrise d'ouvrage de cette passerelle notamment pour permettre d'obtenir des subventions (Département et Agence de l'Eau). Il est donc proposé d'appliquer le même mécanisme que pour les communes, au titre du PDU.

Il est à noter que le SIRRA n'ayant pas vocation à entretenir ce type d'ouvrage, la passerelle sera rétrocédée à la commune après réception des travaux.

Le coût d'installation de la passerelle himalayenne est de 115 900€ HT, subventionné à hauteur de 55% par les financeurs du projet, soit un reste à charge de 52 155 € HT.

Il est proposé de partager ce reste à charge à part égale entre le SIRRA, la commune d'Eyzin-Pinet et Vienne Condrieu Agglomération, soit une participation de 17 385 € HT.

Il convient de confirmer la participation de Vienne Condrieu Agglomération à cette opération au titre du PDU.

Thierry KOVACS : «Merci Richard. Des questions ? Il n'y en a pas. Qui a des oppositions ? Des abstentions ? Non participations ? Adoptée. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE le versement d'une subvention d'équipement au SIRRA pour la mise en place d'une passerelle piétonne de type himalayenne sur la commune d'Eyzin-Pinet, en aval du passage à gué du Recourt permettant aux piétons de franchir la Gère.

La participation de Vienne Condrieu Agglomération est estimée à ce jour à 17 385 € HT.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget, article 2041412, service Voirie, opération 48, fonction 816, antenne 2310 "PDU".

AUTORISE le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

43. TRANSPORTS ET MOBILITE – Mise en place d'un dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique'.

Thierry SALLANDRE : « Je voudrais déjà remercier Laurence LEMAITRE, pour les anciens qui la connaissent c'est mon ancien maire qui portait déjà cette délégation et qui a bien œuvré. Je vais essayer d'être à la hauteur de son travail.

Le mode doux c'est quelque chose de connu à Vienne Condrieu et qui a entamé déjà une démarche de réécriture de son plan de déplacements urbains qui est devenu le plan de mobilité.

On a fait un diagnostic et on s'est aperçu qu'on se déplaçait énormément avec nos véhicules pour faire des petits trajets et des véhicules polluants évidemment. Donc l'Agglo a décidé de participer à l'achat de vélo électrique pour les déplacements courts avec l'Etat qui participe aussi à hauteur de 200 € sous conditions de ressources.

L'Agglo souhaite y participer mais sans conditions de ressources. Donc l'objectif est d'encourager inévitablement les déplacements decarbonée, de favoriser les trajets courts domicile/travail et tout ce qui est déplacements utilitaires.

Cela doit permettre en fait à toutes les personnes physiques qui résident à Vienne Condrieu Agglomération à accéder à une solution de déplacement très peu polluante.

Tout cela est mis sous conditions :

Une aide par foyer fiscal et avoir au moins 18 ans et résidant sur le territoire de vienne Condrieu Agglomération.

L'objectif est d'utiliser que des vélos à assistante électrique équipés d'éléments de sécurité (éclairage accroché en fait à la batterie, des gardes boues, une sonnette, tout est écrit dans le rapport.)

On ne subventionne pas je dirais une trotinette, on parle bien d'un vélo et si on pouvait éviter les batteries au plomb ça serait même magique.

Ce dispositif est jusqu'au 31 décembre de cette année et je pense que l'on va être assaillis de demandes et Vienne Condrieu Agglomération va subventionné à la hauteur de 150 euros par demande. »

Thierry KOVACS : « Juste un petit complément. L'Etat met en place une aide qui est de 200 euros qui est conditionnée aux ressources mais elle n'est possible que si l'intercommunalité ou la commune apporte elle-même une aide. Donc depuis quelques semaines, les vélocistes nous disent sur notre territoire si on veut bénéficier de l'aide de 200 euros, il faut absolument que l'Agglo puisse se prononcer. D'où cette délibération aujourd'hui.

Un élément qu'on regrette c'est que cette aide de 200 euros annoncée par l'Etat ne vient que s'il y a une aide de l'intercommunalité. Dès lors que l'aide de l'intercommunalité est supérieure à 200 euros, l'aide de l'Etat est à zéro, elle ne s'ajoute pas.

En fait, l'Etat dit : « je mets cela en place. Si vous mettez 10 euros, je mets 190, si vous mettez 20, je mets 180 mais si vous mettez 200 je mets zéro. Donc nous avons réfléchi et cela a été un peu compliqué à dire quel dispositif on peut mettre en place.

Nous avons souhaité à la fois ouvrir cette aide à ceux qui répondent aux critères de l'Etat en terme de revenus mais aussi aux autres. Mettre une aide à 200 ou 250 c'était traiter de la même façon. Celui qui n'est pas imposable et celui qui est très nettement imposable d'où le curseur. C'est-à-dire qu'il y a une aide de 150 euros pour tout le monde. Les familles les plus modestes auront les 50 euros de plus car ça vient de l'Etat et donc on aide tout le monde. On a un critère quand même « ressources » qui permet à celui qui a un peu moins de ressources de toucher une aide un peu plus importante.

On est là sur quelque chose d'expérimental, je vous propose que nous fassions le bilan à la fin de l'année et voir si ce dispositif nous le faisons évoluer.

Nous avons une enveloppe de 5 000 euros. Vous faites la division 5 000 divisé par 150 cela fait quand même un certain nombre de vélos. Vélos qui peuvent être vendus sur des marchands du territoire et pas ailleurs ainsi que la maintenance.

Ce sont des dispositifs qui sont peut être amenés à évoluer dans le cadre de nos politiques.

Est-ce qu'il y a des questions ? Des abstentions ? Des oppositions ? Non participations au vote ? Adoptée. Merci. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE la mise en œuvre d'un dispositif d'aide financière à l'achat de vélos à assistance électrique.

APPROUVE le règlement associé applicable à chaque demande.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

44. CYCLE DE L'EAU – Acquisition d'un terrain pour un aménagement hydraulique secteur Boussole à Chuzelles

Alain CLERC : « C'est un dossier ancien qui date de plusieurs années. Il s'agit d'acquérir un terrain pour un aménagement hydraulique sur le secteur de Boussole à Chuzelles le long de la route N7 et c'est une acquisition à l'euro symbolique pour réaliser un bassin de dissipation des eaux de ruissellement. »

Thierry KOVACS : « Merci. Des questions ? Des interventions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Des non participations au vote ? Adoptée, merci. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE l'acquisition d'un terrain cadastré A 2144p d'une surface d'environ 804 m² situé secteur de Boussole à Chuzelles, moyennant la somme de 1 euro.

AUTORISE le Président ou le 1er Vice-Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

45. RESSOURCES HUMAINES – Prime exceptionnelle liée à la continuité des services publics pendant la période de confinement sanitaire COVID-19

Claudine PERROT-BERTON : « Pour ceux qui étaient là au précédent mandat, ils adoraient voir arriver Gérard BANCHET parce que c'était pour marquer la clôture du conseil et on finissait dans la bonne humeur. Je ferai également la clôture, peut-être moins de bonne humeur, mais je pense qu'avec le sujet suivant ça devrait faire plaisir au moins au personnel.

Je vais déjà vous parler de l'attribution d'une prime exceptionnelle liée à la continuité des services publics pendant la période de confinement.

Comme l'a annoncé le Président Thierry KOVACS lors du Conseil Communautaire d'installation, nous avons souhaité que soit reconnu l'investissement des agents qui se sont mobilisés sur le terrain pendant cette période de confinement sanitaire.

Ce confinement sanitaire a représenté une épreuve pour tous les agents, à la fois pour ceux qui ont dû organiser leur travail à distance, ainsi que pour ceux qui ont assuré la continuité du service public.

Par ce projet de délibération, nous voulons ici saluer l'engagement et l'investissement de celles et ceux qui ont permis la continuité de l'action de notre collectivité sur le terrain et en contact avec du public.

Je pense notamment aux agents de collecte des ordures ménagères qui ont poursuivi les tournées dans nos villes et villages, aux agents de la petite enfance qui ont accueilli les enfants des soignants, aux agents de la téléalarme qui ont assuré la maintenance des appareils aux domiciles des usagers, et bien d'autres catégories encore.

Le décret prévoit la possibilité d'attribuer une prime exceptionnelle d'un montant plafond de 1 000 €.

Lors de la séance du Comité Technique, il a été proposé à la représentation du personnel une modulation dont le montant variera de 200 € à 1 000 €, et qui tiendra compte du nombre de jours de présence sur le terrain. Le Comité Technique a émis un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition.

Vous trouverez précisé dans le projet de délibération, l'ensemble des critères d'attribution ainsi que le barème établi.

150 agents de l'Agglo bénéficieront donc de cette prime, dont 31 percevront le montant maximum de 1 000€.

Exonérée d'impôts et de cotisations sociales, cette prime est non reconductible et sera versée sur les payes du mois de juillet.

Le coût total de la mesure s'élève à 66 400 €.

Je vous propose d'approuver cette délibération, signe de la reconnaissance et des remerciements des élus envers le travail de terrain de nos agents durant ce contexte troublé.

Thierry KOVACS : « Merci. Un rapport important qui rend hommage à l'engagement de nos agents pendant cette crise sanitaire. Des questions ? Des interventions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Des non participations au vote ? Adoptée, merci. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

APPROUVE l'attribution d'une prime exceptionnelle aux catégories d'agents recensés dans la délibération, dans les conditions suivantes :

Nombre de jours travaillés	Nombre d'heures travaillées (Petite Enfance)	% de la prime perçue	Montant de la prime
+ de 22 jours	+ de 154 h	100 %	1 000 €
De 15 à 21 jours	De 105 à 153 h	60 %	600 €
De 8 à 14 jours	De 56 à 104 h	40 %	400 €
De 1 à 7 jours	De 7 à 55 h	20 %	200 €

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

46. RESSOURCES HUMAINES – Organisation du système d'astreintes à Vienne Condrieu Agglomération

Claudine PERROT-BERTON : « Ce dernier projet de délibération prévoit la redéfinition et l'organisation du système d'astreinte en place à Vienne Condrieu Agglomération.

Ces dernières années, l'Agglo a grandi à la fois en effectifs et en compétences. Cela a amené nos équipes de direction à réfléchir pour concevoir un nouveau dispositif d'astreinte qui corresponde aux exigences opérationnelles.

Une astreinte correspond à la période pendant laquelle un agent a l'obligation de demeurer à son domicile et d'être joignable en permanence sur le téléphone mis à sa disposition, pour intervenir dans un délai acceptable.

Le projet prévoit que soit structurée à tous les niveaux de compétence, une astreinte technique de sorte que la continuité d'action soit toujours assurée.

Le tableau joint en annexe de la délibération présente en détail l'ensemble des astreintes en place à l'Agglo.

Les équipes d'astreinte travailleront sous l'égide d'un chef technique d'astreinte, dont la fonction sera assurée par roulement par l'ensemble des ingénieurs et techniciens du pôle technique.

Cette délibération refonde le dispositif précédemment en vigueur et reprend les indemnités prévues par les textes, à savoir :

- Une indemnité d'astreinte, représentative de la disponibilité de l'agent,
- Une indemnité d'intervention, versée en cas de déplacement de l'agent sur le terrain.

Les montants des indemnités sont conformes aux textes en vigueur et suivront les éventuelles évolutions réglementaires.

La mise en œuvre de ce nouveau dispositif est prévue pour le 1er septembre prochain.

Cette délibération a été examinée par le Comité Technique, qui l'a approuvé à l'unanimité.

Je vous invite à l'approuver à votre tour.

Thierry KOVACS : « Merci. Des questions ? Des interventions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Des non participations au vote ? Adoptée, merci. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE l'organisation du système d'astreinte tel que proposé dans l'annexe 1 de la présente délibération,

AUTORISE le versement des indemnités d'astreinte et, le cas échéant, d'intervention, dans les conditions définies dans la délibération, dont les montants suivront les évolutions réglementaires,

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Thierry KOVACS : « Il n'y a pas d'affaires traitées par le Président depuis le dernier conseil. Mais, comme me le fait remarquer Monsieur le Directeur Général, on a bien travaillé avant.

Juste quelques infos. On va remercier le public clairsemé, remercier Jean Luc COPY, l'ensemble de nos services, le Directeur Général, l'ensemble des Directeurs, le secrétariat de la Direction Générale, le service des assemblées,

les finances pour avoir organisé dans les meilleures conditions ce dernier conseil avant les grandes vacances. Des vacances que je vous souhaite agréables, qu'elles permettent de vous reposer un peu, de reprendre de l'énergie parce qu'on a tous et toutes vécu une période électorale suivie d'une période de gestion de Covid. Je pense que l'on peut aspirer à quelques jours de repos.

Je vous souhaite de passer un très bel été. Nous nous retrouverons le 15 septembre. Je vous invite à le noter dans votre agenda pour un conseil et je vous invite également à bien noter également le 22 septembre l'Assemblée des élus du territoire et des conseillers municipaux. Plus de 500 conseillers municipaux invités ici dans cette salle et donc de faire la promotion de cette soirée auprès de vos élus.

L'agglomération fonctionne avec la participation des maires mais elle fonctionne avec le reste des élus. Et vous le verrez, cela simplifiera les explications que vous devez faire dans vos conseils en association le maximum de vos élus à la vie communautaire.

La communauté est ce que nous déciderons ensemble de faire et pas autre chose. Bel été. Je vous propose de nous retrouver de manière fort sympathique autour d'un verre et d'un petit buffet pour ceux qui doivent enchaîner les réunions derrière. Merci à vous. »

Fin de séance à 12h10